



**MADAGASCAR**

Ligue Malgache pour la protection des oiseaux



**PLAN DE SAUVEGARDE  
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA  
NAP TSITONGAMBARIKA**

**RAVOAHANGY Andriamandranto &  
ROBENARIMANGASON Harilalaina**

*Juin 2010*

**Asity Madagascar**

Lot IIN 184 PH Ter Analamahitsy – Antananarivo 101

Tél. +261 20 22 536 07 - +261 33 15 536 07

Emai. [zicoma@birdlife-mada.org](mailto:zicoma@birdlife-mada.org)

<http://www.asity Madagascar.org>



## *Sommaire*

1.	INTRODUCTION .....	1
1.1.	Cadre général .....	1
1.2.	Objectifs du Plan de Sauvegarde Sociale .....	1
2.	DESCRIPTION DU PROJET .....	2
2.1.	Contexte et historique.....	2
2.2.	Localisation administrative.....	2
2.3.	Transfert de gestion.....	3
2.4.	Objectif du projet .....	3
3.	DESCRIPTION DE LA NAP TGK .....	4
3.1.	Délimitation et zonage.....	4
3.2.	Biodiversité.....	4
3.3.	Cadre socio-économique .....	4
3.4.	Type d'Aires Protégées .....	5
3.5.	Evaluation de la capacité des intervenants .....	6
3.6.	Pressions et menaces sur l'écosystème.....	9
4.	CONSULTATION PUBLIQUE .....	10
4.1.	Approches méthodologique .....	11
4.1.1.	Sensibilisation .....	11
4.1.2.	Concertation.....	12
4.1.3.	Vérification sur terrain .....	12
4.1.4.	Finalisation de la carte de zonage .....	12
4.1.5.	Atelier de restitution et de validation .....	12
4.1.6.	Consultation publique lors de l'établissement du PSSE.....	13
4.2.	Résultat .....	13
4.2.1.	Consultation locale.....	13
4.2.2.	Zonage et schéma d'aménagement .....	15
4.2.3.	Superposition avec les carreaux miniers .....	20
4.2.4.	Type de gouvernance.....	21
5.	IDENTIFICATION DES PAPs.....	22
5.1.	Rappel sur les préoccupations des locaux .....	22
5.2.	Récapitulatifs des structures existantes .....	23
5.3.	Identification des PAP .....	24
5.3.1.	Population aux alentours de la NAP .....	24
5.3.2.	Approches méthodologiques.....	24
5.3.3.	Critères d'éligibilité et catégories des PAPs.....	25
5.3.4.	Groupes vulnérables .....	26
5.3.5.	Résultats obtenus.....	26
5.3.6.	Date d'éligibilité.....	27
6.	IMPACT DES RESTRICTIONS D'ACCES SUR LES PAP.....	27
6.1.	Principes adoptées .....	27
6.2.	Activités, problèmes, solutions et indicateurs.....	27
6.3.	Evaluation des pertes de revenus .....	29
6.4.	Evaluation des pertes de surface .....	31
7.	MESURE DE SAUVEGARDE .....	34
7.1.	Bonne gouvernance .....	34
7.2.	Programme de sauvegarde environnemental et social.....	35
8.	PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES .....	37
8.1.	Microprojet par activité .....	37
8.2.	Evaluation des coûts du plan de sauvegarde.....	38

9. PROGRAMME DE SUIVI.....	39
10. MECANISME DE PREVENTION ET RESOLUTION DE CONFLITS.....	42
11. CONCLUSION .....	42

### *Liste des tableaux*

Tableau 1 : Choix de la catégorie de l'AP.....	5
Tableau 2 : Institutions, attributions, atouts , contraintes et renforcements .....	6
Tableau 3 : Nombre de fokontany et COBAs consultés par Communes .....	13
Tableau 4 : Hameaux, Cobas et Fokontany Consultés .....	14
<b>Tableau 5 : évolution des limites de zonages</b> .....	16
Tableau 6 : règles minimales d'utilisation et de gestion par unité de zonage.....	17
<b>Tableau 7 : choix du type de gouvernance</b> .....	21
Tableau 8 : principales préoccupations de la population et dispositions prises .....	22
Tableau 9 : nombre de population et de toits au niveau de chaque commune concernée .....	24
Tableau 10 : PAPs observées .....	26
Tableau 11 : activités, problèmes, solutions et indicateurs .....	27
Tableau 12 : évaluation des pertes de revenus par activité.....	30
Tableau 13 : densité des arbres par classe de diamètre .....	32
Tableau 14 : Utilisation de bois par classe de diamètre, disponibilités des ressources et besoins annuels en bois .....	32
Tableau 15 : Estimation des pertes de revenue à long termes de la NAP des PAPs Majeurs .....	32
Tableau 16 : Programme mis en œuvre ou en cours de finalisation.....	35
Tableau 17 : programmes de sauvegarde sociale et environnementale préconisés .....	35
Tableau 18 : projet alternatif par activité.....	37
Tableau 19 : Bailleurs potentiels par rubrique d'activités .....	38
Tableau 20 : Programme et indicateurs de suivi .....	40
Tableau 21 : registre de plainte .....	42

### *Liste des Cartes*

Carte 1 : Localisation de la NAP Tsitongambarika.....	3
Carte 2 : évolution du zonage de la NAP TGK.....	16
<b>Carte 3 : Délimitation finale de la NAP TGK</b> .....	20
Carte 4 : superposition de la NAP avec les carreaux miniers .....	21

### *Liste des Figures*

Figure 1 : Diagramme montrant le modèle conceptuel de Tsitongambarika.....	10
--	----

## *Acronymes*

AP : Aires Protégées  
CAS : Californian Academy of Sciences  
CIRTOPO : Circonscription Topographique  
COAP : Code des Aires Protégées  
COBAs : Communauté de Base  
COGEP : Comité de Gestion Participative  
COGES : Comité de Gestion  
CR : Communes Rurales  
DREF : Direction Régionale des Environnements et forêts  
EIES : Etude d'impact environnemental et social  
FKT : Fokontany  
IOV : Indicateurs objectivement vérifiables  
MAVOA : Madagasikara Voakajy  
MBG : Missouri Botanical Garden  
NAP : Nouvelles Aires Protégées  
ONE : Office National Pour L'Environnement  
PAGs : Plan d'Aménagement et de Gestion  
PAPs : Populations affectées par le Projets  
PCD : Plan Communal de Développement  
PE : programme Environnemental  
PRD: Plan Régional de Développement  
PSS : Plan de Sauvegarde Sociale  
QMM : Qit Madagascar Minerals  
SAPM : Système d'Aires Protégées à Madagascar  
TGK : Tsitongambarika  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
VOI : Vondron'olona Ifotony (= COBA)  
ZICO : Zone d'importance pour la conservation des Oiseaux  
ZOC : Zone d'Occupation Contrôlée  
ZUC : Zone d'Utilisation Contrôlée

# **1. INTRODUCTION**

## **1.1. Cadre général**

La politique environnementale de Madagascar a été adoptée dans la Charte de l'Environnement de 1990. Un Plan National des Actions Environnementales (PNAE) a été élaboré et divisé en trois Programmes Environnementaux (PE) de 5 ans : PEI de 1991 à 1995, PEII de 1996 à 2000 et PEIII de 2001 à 2005. La mise en oeuvre de ces programmes environnementaux a vu la création de deux générations d'Aire protégées : la première génération concerne le Réseau des Parcs Nationaux géré par Madagascar National Parks (Parc national, Réserve naturelle intégrales et Réserve spéciale) tandis que la deuxième génération est composée par les nouvelles AP créées sous l'égide de la Direction Générale des Eaux et Forêts (Parc naturel, Monument naturel, Réserve des ressources naturelles et Paysages harmonieux protégés).

Ces deux générations d'AP rentrent dans les différentes catégories d'AP définies par l'IUCN et sont appelées à former le Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM). Lors de la Conférence mondiale de Durban en 2003, Madagascar a pris l'engagement de porter la superficie des AP à 6 millions d'hectares, soit 10 % du territoire national. Cet engagement constitue un objectif clé de la politique environnementale malgache pour la période de 2007- 2012 Il s'agit d'augmenter la surface des Aires Protégées pour y assurer la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière du pays.

Le Gouvernement et ses partenaires ressentent ainsi le besoin d'harmoniser leurs approches et les standards minimaux de sauvegarde face aux impacts négatifs éventuels de la création d'aires protégées sur la vie économique, sociale et culturelle des populations concernées.

La procédure de sauvegarde consiste en un processus concerté entre le Gouvernement et ses partenaires pour identifier, négocier et appliquer, d'une manière participative, les mesures de restriction d'accès aux ressources naturelles et celles destinées à sauvegarder les intérêts des populations affectées par la création de nouvelles aires protégées à Madagascar.

## **1.2. Objectifs du Plan de Sauvegarde Sociale**

L'objectif principal du présent Plan de sauvegarde sociale (PSS) est de mettre en place des mesures adéquates pour que les personnes affectées par le projet (PAP) de mise en place de la NAP ne soient pas victimes dudit projet. Elles devraient, par contre, en tirer bénéfice.

Il s'agit ainsi d'identifier les PAP majeurs et mineurs et puis de proposer des mesures spécifiques relatives à ces PAP et de proposer par la suite des programmes de mise en oeuvre et de suivi.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Contexte et historique

La forêt de Tsitongambarika constitue l'un des plus importants sites pour la conservation des Oiseaux (ZICO) dans la Région Anosy, au Sud Est de Madagascar. Elle abrite encore une importante surface de forêt de basse altitude. Les études effectuées ont montré une richesse exceptionnelle du site en matière de biodiversité.

Plusieurs espèces sont endémiques locales. Citons par exemple quelques plantes telles que *Ixora bemangidiensis* (Rubiaceae), *Micronichya bemangidiensis* (Anacardiaceae) *Polyscias manoneae* (Araliaceae), *Schizolaena charlotteae* (Sarcocaulaceae) avec plusieurs espèces qui ne sont pas encore décrites appartenant au genre *Ardisia* (Myrsinaceae), et à quelques genres de reptiles dont *Zonosaurus* sp (Gerrhosauridae), *Liophidium* sp (Colubridae). Le niveau d'endémisme arrive même au niveau générique tel est le cas du genre *Lowryana* (Araliaceae).

En outre, Tsitongambarika abrite plusieurs espèces endémiques de la région d'Anosy. Parmi ces espèces figurent les reptiles comme *Paragehyra gabriellae* (Gekkonidae), *Uroplatus malahelo* (Gekkonidae), *Pseudoxyrhopus sokosoko* (Colubridae), les amphibiens menacés telles que *Mantella haraldmeieri* (Mantellidae), *Mantidactylus microtympanum* (Mantellidae), *Heterixalus boettgeri* (Hyperolidae), *Anodontohyla nigrigularis* (Dicroglossidae) ainsi que des plantes telles que *Vitex grandidiana* (Vitaceae).



*Tyto soumagnei*, Hibou rouge

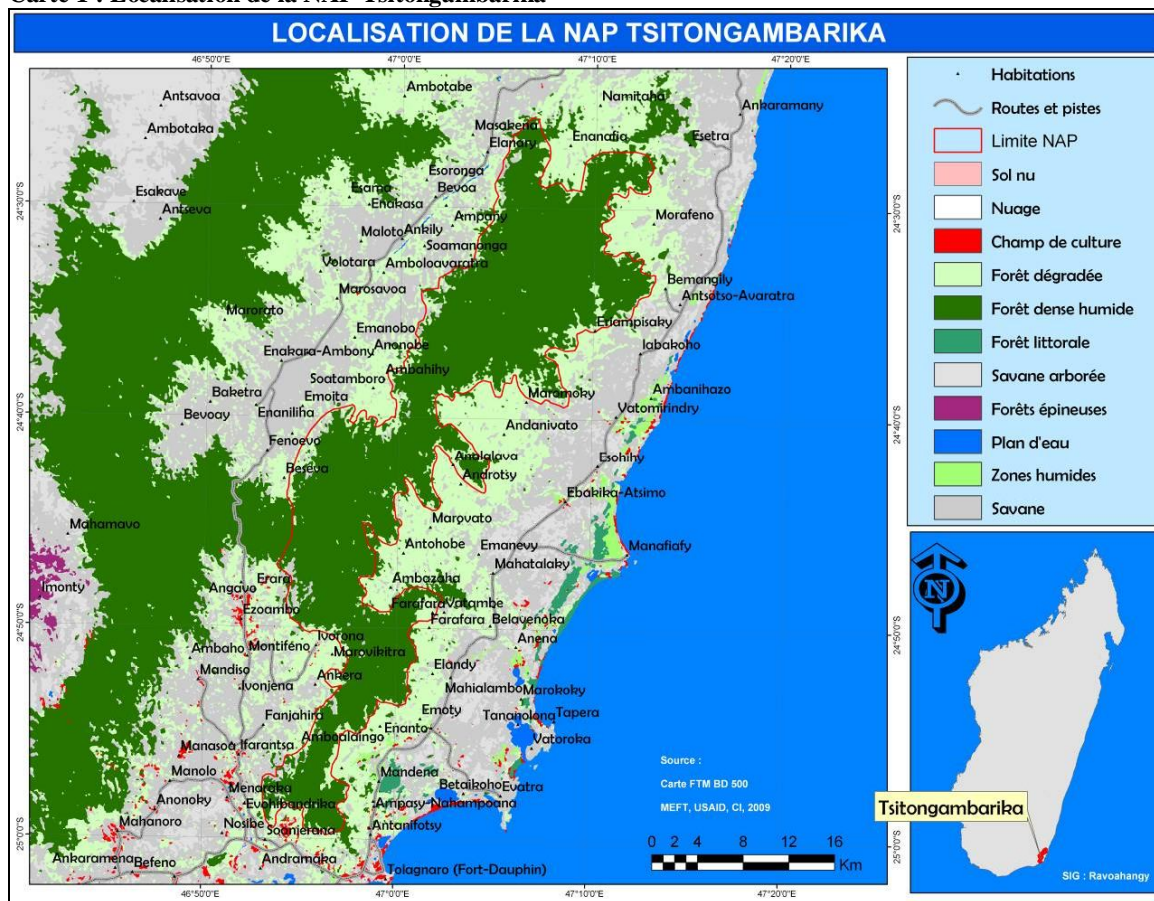
Suite à des inventaires bio-écologique et sociaux effectués par plusieurs entités (Asity, MBG, MAVOA, CAS, QMM), elle a été considérée comme « Offset Program » pour la conservation du projet d'exploitation minière dans la région.

### 2.2. Localisation administrative

La forêt de Tsitongambarika se situe entre 46°96 à 47°22 de longitude Est et 24°45 et 25°00 de latitude Sud. Elle appartient à 14 Communes Rurales du District de Tolagnaro. Suite à des transferts de gestion effectués auparavant, la forêt de Tsitongambarika est subdivisée en trois grandes parties du nord au sud dont TGK I plus au Sud, TGKII au milieu et TGKIII au nord.

La forêt s'étale sur un relief accidenté formant une partie du massif de la chaîne anosyenne. La végétation est formée de deux types de formations dont la formation humide de basse altitude et la formation humide de moyenne altitude. Elle constitue un grand bloc allongé du Nord au Sud commençant entre les villages Esetra, Enafia, Elanary et Namitaha (Nord) jusqu'à Evohibandrika (au Sud).

**Carte 1 : Localisation de la NAP Tsitongambarika**



### 2.3. Transfert de gestion

Suite à des transferts de gestion effectués auparavant, la forêt de Tsitongambarika est subdivisée en trois grandes parties du nord au sud dont TGK I plus au Sud, TGKII au milieu et TGKIII au nord. 54 COBAs issus de TGKI et TGK II ont reçu des transferts de gestion. Le but de ces transferts de gestion été de pallier et de réduire les impacts négatifs de la mise en place de la PN Andohaëla en termes d'utilisation des ressources Naturelles. Autrement dit, les forêts de TGK I et de TGK II ont été conçues pour constituer une alternative de ressources naturelles renouvelables pour faire parvenir au besoin de la ville de Fort-dauphin.

En 2009, neuf (09) nouvelles COBAs des communes d'Ampasimena, de Manateninana et de Bevoay ont été mise en place dans TGK III afin de compléter la structure de gestion de la forêt. Les membres du bureau ont déjà été élus. Les statuts de chacune des associations sont déjà disponibles. Les Dina sont en cours de finalisation. Ainsi, l'opérationnalisation constitue un des travaux à part entière lors de la gestion de la NAP.

### 2.4. Objectif du projet

L'objectif principal du projet est de conserver et gérer pour une utilisation durable les ressources de la forêt de Tsitongambarika. Par ailleurs, la NAP a été classée dans la catégorie VI (Gestion durables des RN) selon les critères de l'UICN.



La mise en place de la NAP TGK figure parmi les priorités du plan régional de développement de la région Anosy. Sa mise en œuvre a été facilitée par Asity Madagascar.

### **3. DESCRIPTION DE LA NAP TGK**

#### **3.1. Délimitation et zonage**

La NAP TGK a une superficie de 60 509Ha dont 32 383Ha de noyau dur, 27 533 Ha de Zone d'utilisation contrôlée et 498Ha de Zone d'occupation contrôlée.

Elle est formée en grande partie des formations denses humides de basses et de moyennes altitudes. Cependant des formations ripicoles pourraient être observées au niveau de certains endroits

#### **3.2. Biodiversité**

Au point de vue floristique, les collectes effectuées dans la région de TGK ont relevé un total d'environ 663 herbiers répartis en 165 genres et 76 familles et la flore totale de cette forêt doit probablement dépasser les 1000 espèces. Plusieurs spécimens restent encore non identifiés.

En ce qui concerne la faune, l'étude sur la biodiversité de Tsitongambarika ont pu montrer la présence de sept espèces de Chiroptères, 102 espèces d'oiseaux, 09 espèces de lémurien, 70 espèces de Reptiles, et 56 Amphibiens.

Parmi ces espèces plusieurs sont endémiques locales, d'autres sont typiques de la région de l'Anosy et certains sont caractéristiques des formations de basse altitude. En guise d'illustration, en dehors de celles citées en paragraphe 2.1., plusieurs espèces connues à TGK sont nouvelles pour la science dont deux espèces de fourmis sont soupçonnées de former de nouvelles espèces dont *Tetramorium* sp., *Strumigenys* sp.(TGK 3) et deux espèces de *Camponotus* sp., 6 espèces d'herpétofaune et 04 espèces de plantes.

En outre, les publications disponibles ont montré que *Hyposita perdita* a seulement été observée dans la forêt d'Eminiminy (CR Enaniliha) qui est liée avec Tsitongambarika au niveau du col de Manangotry. De ce fait, sa présence au niveau de la forêt de Tsitongambarika est non redoutable. Des études de confirmation de cette espèce se déroulent dans la région de TGK et ses environs.

#### **3.3. Cadre socio-économique**

D'après la base de données de CGDIS en 2001, la région de l'Anosy compte 360 000 habitants, soit 162 500 dans la sous-préfecture d'Amboasary (densité de 16individus/km<sup>2</sup>) et 197 500 dans celle de Fort-Dauphin avec une densité de 33individus/km<sup>2</sup>

Par rapport à l'histoire d'immigration dans la région il faut néanmoins mettre en évidence la différence entre le versant Est et Ouest. Les habitants versant Est sont venus des régions côtières au nord de l'Anosy, tandis que les populations vivant dans

la partie Sud - Sud Ouest sont plutôt originaires des hautes terres malgaches (ethnies Betsileo et Bara). Les immigrants plus récents et actuels viennent principalement de l'extrême sud de Madagascar et appartiennent majoritairement à l'ethnie des Antandroy.

La majorité des habitants sont donc des immigrants, mais la plupart des habitants se considèrent aujourd'hui comme appartenant à l'ethnie Antanosy.

En quelques sortes, cet historique d'immigration a des conséquences sur les systèmes de production.

Les principales activités de la population sont : l'agriculture, l'élevage, l'apiculture et la pêche. Le système de production dépend des conditions du milieu naturel à savoir le sol, le climat, .... Lors de la pratique culturale on peut distinguer la culture vivrière, la culture de rente, le *hindy* et le *tavy*. Le terme *tavy* désigne les nouveaux défrichements. En première année les paysans y cultivent du riz pluvial, du manioc, et de la banane. En deuxième et troisième année les cultures se réduisent au manioc et le *tavy* est ensuite mis en jachère. Le terme de *Hindy* désigne les anciens défrichements mis en culture après la période de jachère. La végétation secondaire qui s'y est installée pendant cette période est défrichée par brûlis et les paysans y cultivent habituellement du manioc. Les techniques culturales restent traditionnelles. Le paysan n'apporte aucun fertilisant au sol, seul le compost est utilisé comme engrais. Le paysan craint beaucoup les prédateurs comme les sangliers, les petits oiseaux et les criquets.

Bien que des techniques modernes aient été vulgarisées par différentes organisations, l'apiculture est pratiquée le plus souvent de manière traditionnelle. Mais dans la Commune Rurale de Fenoovo et de Mahatalaky on a constaté des paysans qui ont pratiqué l'apiculture avec la technique moderne.

La pêche continentale se pratique le long du versant Nord Est de Tsitongambarika. Les pêcheurs utilisent les pirogues monoxyles. Le matériel de pêche est constitué par le filet. Les espèces sont surtout constituées par des langoustes et des sardines. Le fumage et le séchage constituent les méthodes de traitement de poisson le plus couramment utilisé. Pendant la campagne des langoustes, les prix varient de sept mille Ariary à neuf mille Ariary le kilo. Les collecteurs longent la RN 12a, il n'est donc pas difficile de les vendre.

### 3.4. Type d'Aires Protégées

Il a été décidé que Tsitongambarika sera conservée en tant que NAP de la catégorie VI. Le choix est illustré par le tableau suivant (tab 5) résultant de l'application des critères de l'UICN. Ce tableau résulte de la participation des différents représentants de chaque Coba (54 Cobas) et des représentants de chaque Fokontany où il n'y a pas encore Coba (transfert de Gestion) et les Maires de 15 Communes impliquées par la création de la NAP TKG.

**Tableau 1 : Choix de la catégorie de l'AP**

Catégorie	Total des coches (1)	Total des croix (-1)	Score total	Croix encadrées (a)	Définition
-----------	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	------------

Catégorie	Total des coches (1)	Total des croix (-1)	Score total	Croix encadrées (a)	Définition
Catégorie Ia	28	15	13	14	Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques et/ou de protection des ressources sauvages
Catégorie Ib	0	0	0	0	Aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages
Catégorie II	28	12	16	0	Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger des écosystèmes et à des fins récréatives
Catégorie III	10	3	7	0	Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
Catégorie IV	8	0	8	0	Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation des habitats et des espèces, souvent avec intervention de la gestion
Catégorie V	24	8	16	8	Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres/marins ou à des fins récréatives
Catégorie VI	23	2	21	6	Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des ressources naturelles

Ce tableau montre que Tsitongambarika ne peut être considérée comme une aire gérée à des fins scientifiques (catégorie Ia) malgré ses importances en terme de biodiversité (jusqu'à 1000 espèces de plantes dont plusieurs nécessitent des études approfondies avec plusieurs espèces endémiques locales).

### 3.5. Evaluation de la capacité des intervenants

Le tableau qui suit résume les institutions, leurs attributions spécifiques, leurs atouts et les contraintes ainsi que les renforcements jugés utiles pour la pérennisation du projet.

**Tableau 2 : Institutions, attributions, atouts, contraintes et renforcements**

Institutions	Attributions	Atouts	Contraintes	Renforcements
--------------	--------------	--------	-------------	---------------

Institutions	Attributions	Atouts	Contraintes	Renforcements
DREF	Sensibilisation sur la législation forestière et COAP  Règlement de conflits	Formation adéquate du personnel	Moyen humain insuffisant	Membre du COBA à former pour partage de responsabilité
TASK FORCE	Orientation et suivi	Possession de plusieurs experts issus de diverses institutions	Multiplicité de tentatives de corruption	Bonne gouvernance et transparence à adopter
COBAS	Surveillance des terroirs  Application des DINA  Rapportage au niveau de DREF et gestionnaire de, l'AP	Proximité du site  Formation et renforcement de capacité assurés par divers partenaires	Niveau d'éducation  Manque de technique  Manque de moyens financiers	Renforcement de capacité sur la gestion des RN, sur la conservation et la protection de l'Environnement ainsi que la création et mise en œuvre des AGR
Gendarmerie Nationale	Sensibilisation et répression	Compétence sur la verbalisation	Multiplicité de tentatives de corruption	Bonne gouvernance et transparence à adopter
WWF	Redynamisation des COBAs	Formation adéquate de personnel  Possession de source de financement	Durabilité des projets	Transferts de compétence au niveau local (communauté)
ASOS	Redynamisation des COBAs	Formation adéquate de personnel  Possession de source de financement	Durabilité des projets	Transferts de compétence au niveau local (communauté)
AZAFADY	Projet d'appui au développement rural	Formation adéquate de personnel  Possession de source de financement	Durabilité des projets	Transferts de compétence au niveau local (communauté)

Institutions	Attributions	Atouts	Contraintes	Renforcements
MAVOA	Protection des chauves-souris	Formation adéquate de personnel  Possession de source de financement	Durabilité des projets	Transferts de compétence au niveau local (communauté)
QMM	Appui technique et financier  Etude bioécologique et taxonomique	Financement  Formation adéquate de personnel	Durabilité du projet	
MBG	Appui à l'étude bioécologique et taxonomique des plantes	Formation adéquate de personnel	Durabilité des projets	Transferts de compétence au niveau local (communauté)
CIRTOPO	Marquage des limites  Mise en conformité des limites de la NAP avec les règlements en vigueur	Formation adéquate de personnel	Personnel peu nombreux	Implication des COBAs
FAFAFI	Appui au développement rural	Formation adéquate de personnel	Terroir d'intervention limité	Transfert de compétences

Institutions	Attributions	Atouts	Contraintes	Renforcements
ASITY MADAGASCAR	Gestionnaire de la NAP  Marquage des limites  Surveillance et contrôle  Recherche de financement  Facilitation des travaux des autres organismes et/ou entités voulant travailler dans la zone	Formation adéquate de personnel	Rupture de financement	Lobbying
CSER, ORT Tolagnaro	Renforcement des activités touristiques	Aéroport international à Tolagnaro  Infrastructure adéquate	Problèmes politiques	Lobbying
Autorités (région, district, Communes et FKT)	Formalisation et homologation	Notoriété Possibilité d'adoption d'arrêté régional, communal	Clientélisme	Bonne gouvernance et transparence

### 3.6. Pressions et menaces sur l'écosystème

Trois types de pressions et menaces pèsent sur la forêt de Tsitongambarika dont le défrichement forestier, la chasse et le collecte de produits forestier. Le diagramme suivant montre, de droite à gauche, les espèces cibles de conservations (sphérique verte), les pressions qui pèsent sur les espèces cibles (rectangle rouge), les facteurs favorisant les pressions (rectangle mauve) et les mesures d'accompagnement proposées après la mise en place de la NAP (losange jaune).

L'intensité, la sévérité et l'ampleur des pressions sur les espèces cibles sont largement variables.

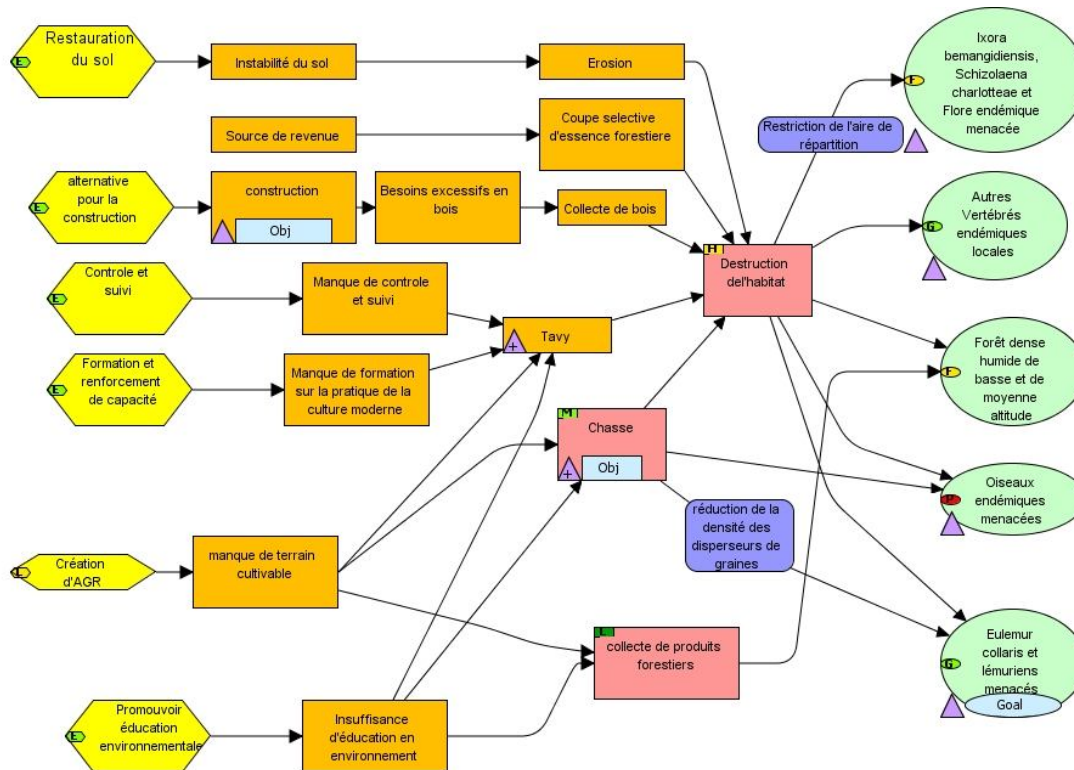


Figure 1 : Diagramme montrant le modèle conceptuel de Tsitongambarika

D'après ce diagramme, les menaces potentielles résultent de l'insuffisance d'éducation relative à l'environnement, insuffisance ou manque de formation sur des pratiques culturelles, l'insuffisance de contrôles et de suivis ou manque de terrains cultivables. A ce stade, les mesures de sauvegardes à appliquer permettront de délocaliser ces activités destructrices vers des activités génératrices de revenu.

## 4. CONSULTATION PUBLIQUE

Les consultations ont commencé lors de la délimitation provisoire de la NAP TGK. Cette délimitation provisoire a fait l'objet d'une série d'ateliers régionaux dont le l'atelier du 05 mai 2007, ceux du mois de février 2008 et ceux du mois février 2009. Les sensibilisations sur la mise en place de la NAP ont eu lieu durant toute l'année durant 2007 à 2009. Les consultations sur l'avis du public vis-à-vis du projet ont duré presque 4 mois.

Les cahiers de doléances, dont leur utilisation a largement été expliquée aux locaux, ont été mis à disposition des Communes Rurales.

La consultation a été effectuée d'une manière participative. Les délimitations sont issues de la demande d'insertion ou d'exclusion d'une partie forestière par la population locale. Asity Madagascar ainsi que ses partenaire n'ont fait que sensibilisé les locaux vis-à-vis de l'importance de la biodiversité ainsi que les impacts de la conservation de cette biodiversité et ont proposée la mise en place de la NAP.

## **4.1. Approches méthodologique**

La consultation publique résulte de la concertation avec les locaux au niveau des hameaux, des COBAs et des Fokontany. Le choix des Hameaux, COBAs ou Fokontany à consulter tient compte des faits suivants :

- ✓ La présence ou non de COBAs qui gère la forêt
- ✓ L'abondance et la dispersion des Hameaux dans un Fokontany
- ✓ La possession d'une partie de forêt susceptible d'être affectée par la mise en place de la NAP

Lors de la consultation, le DREFT a tenu un rôle important dans la réalisation du programme. Ainsi, les activités de terrain ont été menées en présence d'au moins un représentant du DREFT.

Afin de mener à terme le projet, Asity Madagascar a mis en place quatre équipes en parallèle dans le cadre de ce projet.

La réalisation de la consultation publique a été subdivisée en quatre étapes dont la sensibilisation sur l'importance de la Consultation publique durant laquelle la date de la concertation a été fixée avec les autorités compétentes locales ; la concertation avec les locaux, la vérification sur terrain des points indiqués dans les PVs ; ainsi que la finalisation de la cartographie de zonage. Les résultats obtenus ont fait l'objet d'une restitution régionale (20 février 2009) et d'une validation (27 février 2009) par le biais de l'organisation de deux ateliers à Fort-Dauphin.

### **4.1.1. Sensibilisation**

La sensibilisation a commencé par des visites de courtoisies auprès des Communes rurales concernées. Les représentants de la mairie arrangent leur programme afin qu'ils puissent accompagner l'équipe lors des descentes au niveau de chaque Hameaux, Cobas et/ou Fokontany. Puis ces hameaux, Cobas et/ou Fokontany seront informés sur:

- ✓ le but des descentes de Asity Madagascar sur le site (Mise en statut de protection définitif de la forêt de Tsitongambarika)
- ✓ les impacts tant négatifs que positifs de ce projet sur la vie de la population locale tout en mettant en évidence les avantages ainsi que
- ✓ les apports de la population locale à cet effet

Il s'agit de ce fait de (i) recueillir les premières réactions des communautés concernées avant de procéder à des séances préparatoires des sensibilisations ; (ii) susciter l'intérêt sinon l'adhésion des communautés riveraines à la création de la future AP (iii) faire connaître aux communautés riveraines le projet de création d'une AP dans la région, les particularités des ressources naturelles et les raisons pour lesquelles elles méritent d'être conservées, et surtout les bénéfices que la population peut en tirer; (iv) dissiper chez la population les erreurs éventuelles de compréhension ; et (v) de susciter la participation de la population à travers leur intégration dans la Commission de Classement pour effectuer les travaux de reconnaissance de l'AP.

Certains détails ont largement été expliqués sur quelques points dont:

- ✓ A qui appartient la forêt
- ✓ Qui sera la gestionnaire de la forêt



- ✓ Est-ce que la population locale peut-elle toujours utiliser les ressources forestières et comment

#### **4.1.2. Concertation**

Il s'agit de recueillir les doléances de la population locales ainsi que leur avis sur la mise en statut de protection définitive de la forêt de Tsitongambarika. Chacun des équipes ont amené avec lui une carte format A0 et des cartes format A4 montrant la délimitation de la NAP TGK issus du dernier atelier de validation du schéma d'aménagement global de TGK en date du 27 février 2009 à Fort-Dauphin. Ces cartes contiennent les détails nécessaires à la délimitation de la forêt tels que les localités, les rivières, la forêt.

Sur cette carte, la population locale montre et dessine les délimitations qu'ils ont accordées comme noyau dur (qu'elle qualifie de « *ala faly* »). Certaines localités ont même arrivé à définir une esquisse d'unité de zonage sur la carte.

Puis dans les PVs figurent les accords sur les limites concertées ou éventuelles recommandations de la population locale sur la manière dont la forêt doit être gérée. Dans la plupart des cas, la population locale n'a pas encore une idée fixe sur quelles sont les règles d'utilisation de chaque unité de zonage. D'autres n'ont pu même pas encore définir les unités de zonages à l'intérieur de leur Fokontany. De ce fait, Asity Madagascar a laissé sur place (au niveau des représentants de l'autorité compétente) un cahier pour que chaque personne puisse raturer leurs éventuelles recommandations.

#### **4.1.3. Vérification sur terrain**

Une fois les délimitations acquises, Asity Madagascar a donné un laps de temps aux Cobas, Hameaux ou Fokontany pour qu'ils puissent vraiment penser à ce qu'ils doivent faire. Puis, le moment venu, des représentants des autorités accompagnés par les COBAs procèdent aux collectes de coordonnées géographiques des points mentionnés dans le PV. Durant ces temps les cahiers de doléances ont été mis à disposition des communes et des Fokontany.

#### **4.1.4. Finalisation de la carte de zonage**

Les coordonnées obtenues lors de la vérification sur terrains ont été placées sur la carte. Des éventuelles corrections pourraient être apportés car parfois la distance entre les points géoréférenciés est très longue que certains points intermédiaires devraient être utiles. A cet effet, la limite de la forêt naturelle est d'une importance particulière pour la correction. Cette limite résulte de la compilation des bases de données issues des travaux de terrains avec le traitement des photos aériennes obtenues en décembre 2007.

#### **4.1.5. Atelier de restitution et de validation**

Deux ateliers ont été organisés à Fort-dauphin à savoir : l'atelier de restitution de la consultation publique (20 février 2009) et l'atelier de validation (27 février 2009) du schéma d'aménagement.

L'atelier de restitution régionale consiste d'abord à montrer aux partenaires les résultats de la consultation, ensuite de vérifier si les vérités sur terrain concertées avec les locaux ont été transmises aux partenaires, et enfin de mettre au point certains détails omis lors de la consultation publique. Ainsi, les Cobas et Fokontany ont encore contribué à la vérification finale de la réalisation des travaux cartographiques effectués.

L'atelier de validation consiste enfin à une validation de la carte d'aménagement globale pour la forêt de Tsitongambarika. Cette carte montre la délimitation définitive du noyau dur, ainsi que les zones d'utilisations contrôlées et les zones d'occupations contrôlées. En plus, la catégorie d'AP pour TGK a été validée lors de cet atelier. Enfin, le type de gouvernance à adopter pour Tsitongambarika a également été défini lors de cet atelier.

#### **4.1.6. Consultation publique lors de l'établissement du PSSE**

La mise en œuvre du dossier d'EIES de la mise en place de la NAP TGK fait suite à la consultation publique. Ainsi, La rédaction de l'EIES utilise les données issues des consultations locales et régionales. De ce fait, les consultations effectuées lors de la rédaction du PSSE consistent à mettre au point les détails non élucidés lors des concertations communales. Il s'agit ainsi d'apporter certaines explications et quelques éclaircissements, de régulariser les conflits d'usages observés lors de la consultation locale.

En effet, il s'agissait de mettre au point la délimitation des ZOC (à Torondrehy et Soatamboro)

Le recueil des doléances (des cahiers de doléances) a progressé jusqu'à la délimitation et la matérialisation physique de la NAP.

## **4.2. Résultat**

### **4.2.1. Consultation locale**

Le nombre de COBAs et/ou Fokontany ainsi que les villages et hameaux consultés sont résumés sur les tableaux ci-après.

**Tableau 3 : Nombre de fokontany et COBAs consultés par Communes**

CR	FKT	COBAS
Ampasimena	3	
Manantenina	2	
Fenoervo		2
Emagnobo		6
Ranomafana		1
Bevoay	3	
Enakara		2
Mandromodromotra		1
Mahatalaky		21
Ampasy Nahampoana		3
labakoho		3
Ifarantsa		10
Soanierana		5
Isaka Ivondro		2
TOTAL	8	56

Ce tableau (tableau 1) montre que les trois communes (pour les CR Bevoay, CR Manantenina et CR Ampasimena) n'ont pas encore eu de structure de gestion. De ce fait, une des activités principales de Asity Madagascar après cette consultation a été la mise en place de ladite structure.

**Tableau 4 : Hameaux, Cobas et Fokontany Consultés**

	LOCALITES	COMMUNE
1	Ambahihy	Emagnobo
2	Ambazaha	Mahatalaky
3	Amboahangy	Ampasimena
4	Amboalaingo	Isaka Ivondro
5	Amboloavaratra	Ranomafana-Atsimo
6	Ampany	Ranomafana-Atsimo
7	Ampasimena	Ampasimena
8	Mangaiky	Ampasy-Nahampoana
9	Ampasy-Nahampoana	Ampasy Nahampoana
10	Analalava	Mahatalaky
11	Analapasina	Ampasimena
12	Andanivato	Mahatalaky
13	Androangabe	Bevoay
14	Androtsy	Ifarantsa
15	Anena	Ifarantsa
16	Engavo	Ifarantsa

	LOCALITES	COMMUNE
17	Ankaramanihy	Manantenina
18	Ankera	Ifarantsa
19	Ankily	Ranomafana-Atsimo
20	Anonobe	Emagnobo
21	Antanifotsy	Ampasy Nahampoana
22	Antohobe	Mahatalaky
23	Antsaha-Elahoa	Enakara-Ambony
24	Antsapa	labakoho
25	Antsotso-Avaratra	labakoho
26	Belavenoka	Mahatalaky
27	Bemangidy	labakoho
28	Beseva	Fenoervo
29	Ebakika-Atsimo	Mahatalaky
30	Ebakika-Avaratra	Mahatalaky
31	Elanary	Bevoay
32	Elandy	Mahatalaky
33	Emanevy	Mahatalaky
34	Emagnobo	Emagnobo

	LOCALITES	COMMUNE
35	Emoita	Enakara Ambony
36	Emoty	Mandromodromotra
37	Enakara	Ranomafana-Atsimo
38	Enanafia	Ampasimena
39	Enanto	Ampasy Nahampoana
40	Erara	Isaka Ivondro
41	Eriampisaky	labakoho
42	Esama	Manantenina
43	Esetra	labakoho
44	Esohihy	Mahatalaky
45	Evohibandrika	Soanierana
46	Ezoambo	Isaka Ivondro
47	Fanjahira	Ifarantsa
48	Farafara	Mahatalaky
49	Fenoambany	Ranomafana-Atsimo
50	Fenoandala	Enakara ambony
51	Fenoarivo	Ifarantsa
52	Fenoevo	Fenoevo
53	labakoho	labakoho
54	Ifarantsa	Ifarantsa
55	Isaka-Ivondro	Isaka Ivondro
56	Ivonjena	Ifarantsa
57	Ivorona	Ifarantsa
58	Mahabo	Ampasimena
59	Maharena	Ranomafana-Atsimo
60	Mahatalaky	Mahatalaky
61	Mahialambo	Mahatalaky
62	Manavilahy	Ampasimena

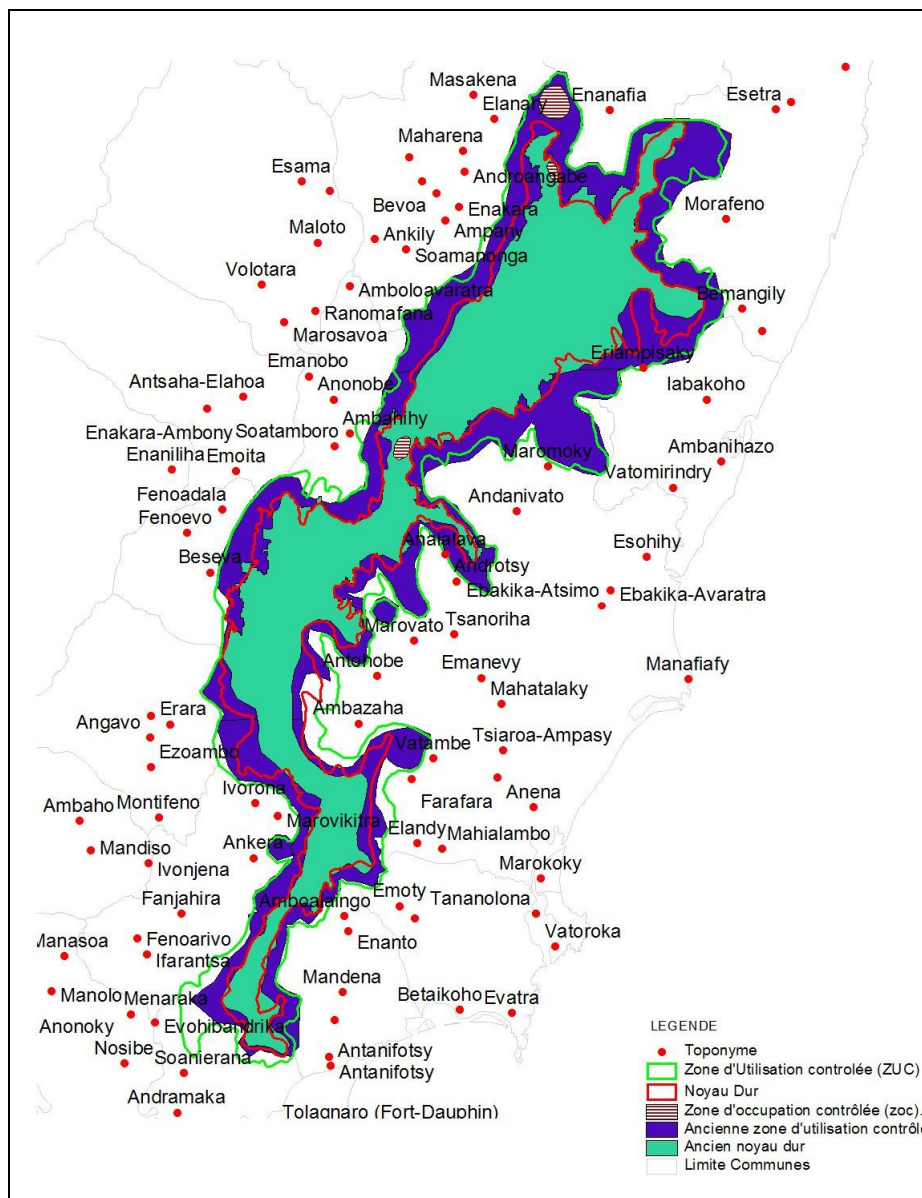
	LOCALITES	COMMUNE
63	Mandena	Mandromodromotra
64	Mandromodromotra	Mandromodromotra
65	Mangatsiaky	Ampasimena
66	Maromoky	Mahatalaky
67	Marovato	Mahatalaky
68	Marovikitra	Ifarantsa
69	Masakena	Ranomafana-Atsimo
70	Montifeno	Ifarantsa
71	Morafeno	labakoho
72	Namitaha	Ampasimena
73	Ranomafana	Ranomafana-Atsimo
74	Soamanonga	Ranomafana-Atsimo
75	Soanierana	Soanierana
76	Soatamboro	Emagnobo
77	Tsanoriha	Mahatalaky
78	Tsiaroa-Ampasy	Mahatalaky
79	Vatambe	Mahatalaky
80	Vatomirindry	labakoho
81	Ambaniala	Mandromodromotra
82	Amborabao	Mahatalaky
83	Tanosy	Bevoay
84	Tondrehy	Ampasimena
85	Ambatomainty	Isaka Ivondro
86	Bevoa	Ranomafana-Atsimo
87	Mahatalaky Ambolo	Emagnobo
88	Bevoay	Bevoay
89	Andanivato	Ifarantsa
90	Mangatsiaky	Ivorona

90 hameaux et villages ont été consultés (tableaux 2) lors des travaux.

#### 4.2.2. Zonage et schéma d'aménagement

Les zonages et le schéma d'aménagement ont été discutés avec les locaux puis validés lors des ateliers.

La carte 4 suivante montre la variation de zonage entre février 2008 (atelier de validation du schéma global d'aménagement) et février 2009 (validation final de la carte d'aménagement)



**Carte 2 : évolution du zonage de la NAP TGK**

Cette carte met en évidence que la surface du noyau dur a augmentée de 31 680Ha à 32 383 Ha, soit 703 Ha de plus. Cette augmentation résulte de la demande de la population locale d'intégrer dans le noyau dur certaine partie de la forêt classée avant comme zone d'utilisation contrôlée. Pour pallier à l'insuffisance et/ou aux besoins en bois, les COBAs ont proposé des zones de reboisement en dehors de la NAP (Carte 3). La diminution de la surface totale de la NAP peut provenir de la précision des traitements et des modes de calcul adopté.

**Tableau 5 : évolution des limites de zonages**

	Ancienne délimitation	Nouvelle délimitation
Surface totale de la NAP	68 168 Ha	60 509Ha
Noyau Dur	31 680 Ha	32 383 Ha

Zone d'utilisation contrôlée	36 488 Ha de zone tampon dont 28 448 Ha de ZUC	27 533 Ha
Zone d'occupation contrôlée		498 Ha
Zone de reboisement		En dehors de la NAP

Certains points ont été éclaircis surtout sur les différentes unités de zonages. Ainsi, certaines définitions ont été apportées à chaque type de zonage. Certaines activités y sont défendues et d'autres sont autorisées sous un contrôle. Nous reprenons ici ces définitions ainsi que les règles minimales d'utilisation et de gestion de ressources.

**Tableau 6 : règles minimales d'utilisation et de gestion par unité de zonage**

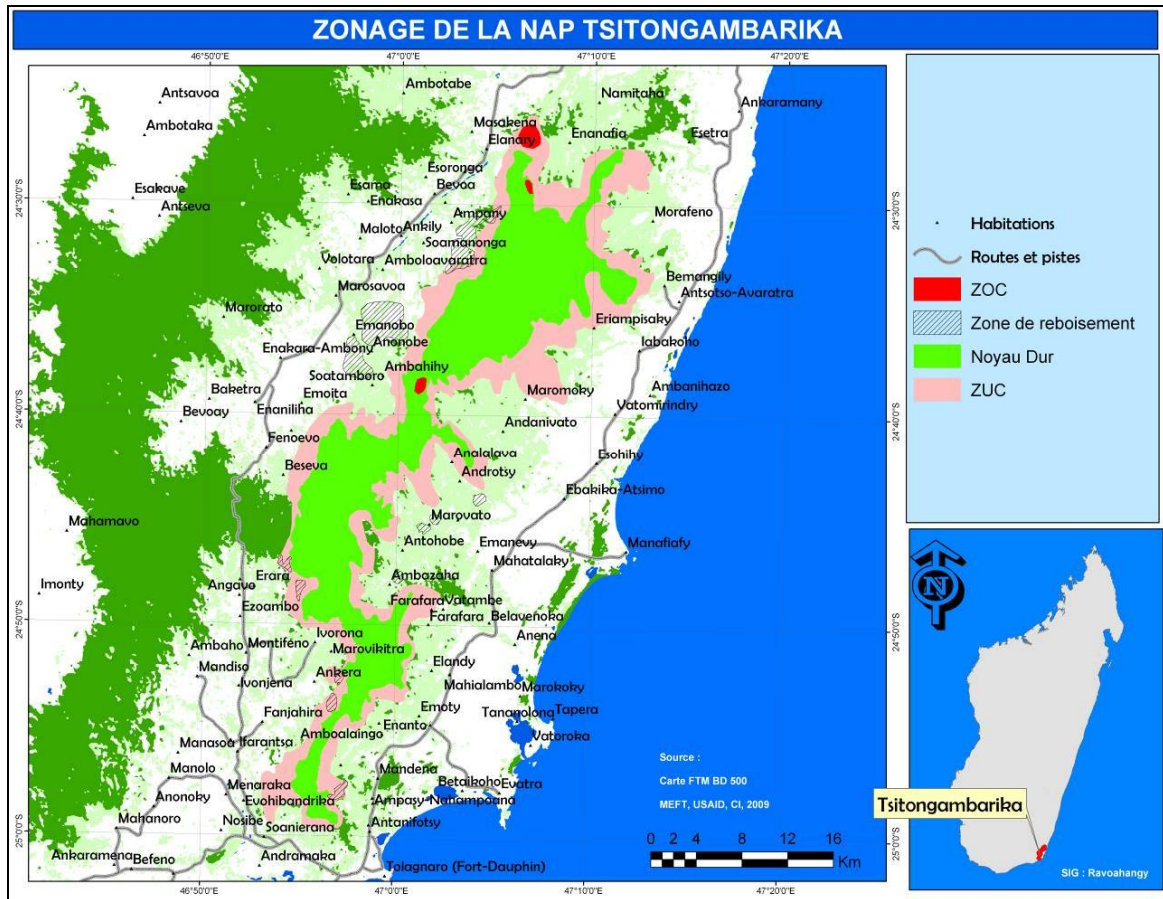
Zonage	Ressources	Activités autorisées	Activités prohibées	Règle de Gestion
<i>Noyau Dur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forêt dense humide de basse et de moyenne altitude avec la faune et la flore qu'elle héberge</li> <li>○ Ressources hydriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les travaux d'aménagement en faveur du tourisme écologique,</li> <li>○ les activités liées aux recherches scientifiques respectant les directives des gestionnaires,</li> <li>○ les activités liées à la conservation : suivi écologique, restauration, contrôle et surveillance,</li> <li>○ l'utilisation piétonnière des principaux sentiers de liaison existants,</li> <li>○ l'accès aux sites culturels par les sentiers y menant et la pratique des activités culturelles,</li> <li>○ patrouille et contrôle respectant les règlements en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accès réglementé permanents</li> <li>○ Production de bois et de charbon</li> <li>○ l'exploration minière et pétrolière</li> <li>○ l'exploitation minière et pétrolière</li> <li>○ la chasse et la vente d'espèces protégées animales et végétales</li> <li>○ le défrichement des forêts</li> <li>○ l'exploitation commerciale des forêts</li> <li>○ toute fouille, sondage, terrassement ou construction</li> <li>○ et de manière générale tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune et à la flore, ainsi qu'à l'aspect original du milieu naturel</li> </ul>	<p>Définie dans les cahiers de charges (à valider)</p> <p>Ainsi que le Plan d'Aménagement et de Gestion</p>

Zonage	Ressources	Activités autorisées	Activités prohibées	Règle de Gestion
<u>Zone d'Utilisation Contrôlée</u>	Forêt dense humide de basse et de moyenne altitude  Ressources hydriques	Sont autorisés avec réglementation : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le pâturage ainsi que le pacage de troupeaux de bovidés,</li> <li>○ la coupe de bois sur pied pour les besoins des communautés riveraines,</li> <li>○ le ramassage des bois morts gisant, la récolte du miel et de la cire, des plantes médicinales, des fruits et des plantes comestibles,</li> <li>○ la chasse aux animaux sauvages pour les espèces non protégées, ni menacées,</li> <li>○ le prélèvement des produits accessoires des forêts respectant les principes de l'utilisation durable.</li> <li>○ et d'une manière générale tous les travaux d'aménagement de Gestion Durable des Ressources Naturelles en faveur des communautés riveraines.</li> </ul>	Sont défendus : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le défrichement forestier</li> <li>○ la chasse aux animaux menacés et protégés non décrites ci-dessus</li> <li>○ exploitation forestière mais sous une réglementation</li> <li>○ accès réglementé</li> </ul>	Définie dans les cahiers de charges (à valider)  Ainsi que le Plan d'Aménagement et de Gestion
<u>Zone d'Occupation Contrôlée</u>	Des habitations et champs de culture	Sont autorisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Habitation à l'intérieur de la zone préalablement délimitée</li> <li>○ Toute activité de subsistance</li> </ul>	Sont interdits : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'extension de la surface de la ZOC vers les limites du Noyau Dur et des ZUC.</li> </ul>	Définie dans les cahiers de charges (à valider)  Ainsi que le Plan d'Aménagement et de Gestion
<u>Zone de reboisement</u>	zones principalement conçues pour le reboisement d'espèces autochtones ou allochtones en dehors de la NAP TGK afin de remédier aux besoins excessifs en bois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plantation d'arbre pour le bois chauffe, les bois d'œuvre</li> </ul>		Définie dans les cahiers de charges (à valider)  ainsi que le Plan d'Aménagement et de Gestion

Zonage	Ressources	Activités autorisées	Activités prohibées	Règle de Gestion
<i>Zone de Protection</i>	Zone destinée à la conservation de la biodiversité qui pourrait être transformée en ZUC plus tard	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les travaux d'aménagement en faveur du tourisme écologique,</li> <li>○ les activités liées aux recherches scientifiques respectant les directives des gestionnaires,</li> <li>○ les activités liées à la conservation : suivi écologique, restauration, contrôle et surveillance,</li> <li>○ l'utilisation piétonnière des principaux sentiers de liaison existants,</li> <li>○ l'accès aux sites cultuels par les sentiers y menant et la pratique des activités cultuelles,</li> <li>○ patrouille et contrôle respectant les règlements en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accès réglementé</li> <li>○ Habitations permanents</li> <li>○ Production de bois et de charbon</li> <li>○ l'exploration minière et pétrolière</li> <li>○ l'exploitation minière et pétrolière</li> <li>○ la chasse et la vente d'espèces protégées animales et végétales</li> <li>○ le défrichement des forêts</li> <li>○ l'exploitation commerciale des forêts</li> <li>○ toute fouille, sondage, terrassement ou construction</li> <li>○ et de manière générale tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune et à la flore, ainsi qu'à l'aspect original du milieu naturel</li> </ul>	

La carte suivante montre la délimitation finale de différents zonages.

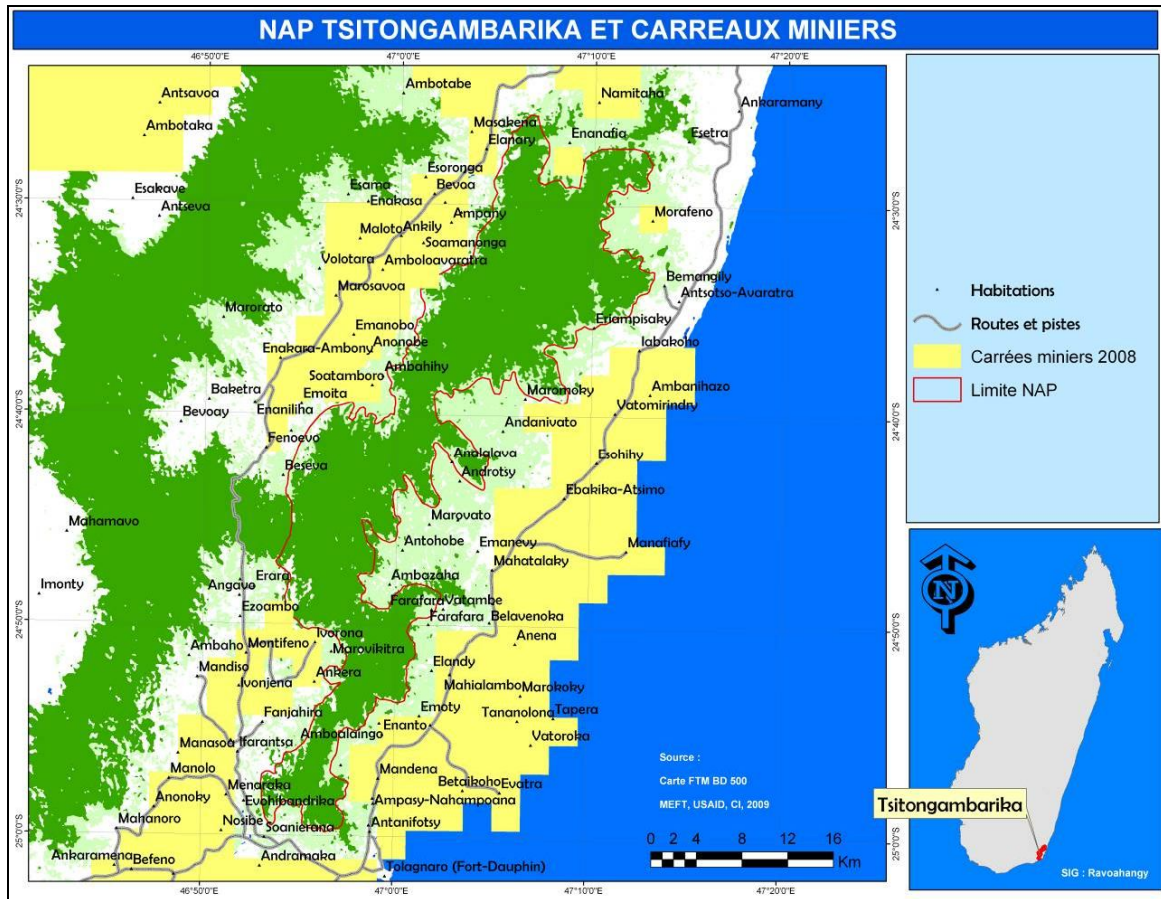




**Carte 3 : Délimitation finale de la NAP TGK**

#### 4.2.3. Superposition avec les carreaux miniers

Plusieurs carreaux miniers sont observés aux alentours de la NAP TGK. La délimitation de la forêt de Tsitongambarika a pris en compte la présence de ces carreaux miniers et elle a été effectuée de façon à ce qu'aucune superposition avec les carreaux miniers ne soit observée. La carte suivante montre la délimitation de la NAP avec les carreaux miniers existants.



Carte 4 : superposition de la NAP avec les carreaux miniers

#### 4.2.4. Type de gouvernance

La gouvernance est définie comme l'ensemble des interactions entre les infrastructures, les processus et les traditions qui détermine comment l'autorité est exercée, les décisions sont prises et les autres acteurs et citoyens sont impliqués dans une aire protégée. Deux éléments caractérisent la gouvernance : le type et la qualité.

La population locale, avec le Task force a opté pour une cogestion, particulièrement la gestion collaborative pour la forêt de Tsitongambarika. Ce choix a été justifié par le tableau issu de l'application des critères de sélection du type de gouvernance proposé par l'UICN suivant (tab 4) :

Tableau 7 : choix du type de gouvernance

Catégorie	Total coches coche point)	des (une =1	Total des croix croix = -1)	des (un	Total des points	Croix encadrées (a)	Définition
TYPE A	17		23		-6	0	Gouvernance par le gouvernement (au niveau fédéral/de l'état/ sous-national ou municipal)
TYPE B	59		0		59	0	Gouvernance partagée

Catégorie	Total des coches (une coche = 1 point)	Total des croix (un croix = -1)	Total des points	Croix encadrées (a)	Définition
TYPE C	8	27	-19	1	Gouvernance privée
TYPE D	43	5	38	0	Gouvernance par des populations autochtones et communautés locales

Asity Madagascar propose la « gestion collaborative » où elle figurera comme organisme à qui l'autorité décisionnelle et la responsabilité seront confiées. Toutes fois, elle est tenue d'informer et/ou de consulter les autres parties prenantes et la Comité d'Orientation et de Suivi ainsi que la Comité de Pilotage (COPIL).

Sous le régime de la cogestion collaborative, l'autorité formelle de décision, la responsabilité et l'imputabilité peuvent rester entre les mains d'une seule agence (souvent une agence gouvernementale) qui est tenue de collaborer avec les autres parties prenantes. La collaboration souvent ne se limite pas au fait d' « informer et de consulter les parties prenantes ». Elle est plus poussée, un organe multi-partite développe et approuve par consensus des propositions techniques pour la réglementation et la gestion de l'aire protégée qui sont par la suite transmises à l'autorité de décision.

L'implication des parties prenantes permet d'éviter leur exclusion, facilite le processus de mise en place. La cogestion collaborative induit par ailleurs une dynamique pour l'atteinte d'un objectif commun et répartit les coûts de gestion entre les parties prenantes. Cependant, les principaux points délicats concernent la responsabilité limitée des parties autres que le gestionnaire, d'où la méfiance et le manque de motivation des parties consultées

## 5. IDENTIFICATION DES PAPs

On qualifie comme Personnes affectées par le projet (PAP) toute personne vivant et dépendant des ressources naturelles de la NAP et dont la restriction d'accès à ces ressources a des impacts (tant soit peu) sur leur source de revenu ou de niveau de vie. Deux catégories de PAP pourraient être observées :

- Les PAPs majeurs qui tirent des ressources naturelles les principales revenus
- Les PAPs mineurs qui utilisent les ressources naturelles d'une manière occasionnelle et dont les bénéfices qu'elles en tirent ne constituent pas leurs principales revenus.

### 5.1. Rappel sur les préoccupations des locaux

Les principales préoccupations de la population locale ainsi que les dispositions prises lors de la délimitation de la Nap sont résumées sur le tableau ci-après.

**Tableau 8 : principales préoccupations de la population et dispositions prises**

Principales préoccupations de la population locale	Principales recommandations et dispositions prises
--	--

Principales préoccupations de la population locale	Principales recommandations et dispositions prises
Terrains d'exploitation agricoles inclus dans la proposition de NAP	Terrains délimités dans les ZUC
Habitations inclus dans la proposition de NAP	Terrains délimités comme ZOC
Us et coutumes, « fady »	Respects des us et coutumes ainsi que des terrains « fady »
Modalité d'utilisation des périmètres mis en valeur inclus dans la proposition de Nap	Attribution limitée de périmètre aux populations riveraines sous forme de ZUC
Restriction d'usage et d'utilisation des RN	Proposition de programme d'utilisation durable inclus dans les cahiers de charges des COBAs

## 5.2. Récapitulatifs des structures existantes

65 COBAs regroupées dans 47 FKT et 14 communes rurales sont concernées le présent projet de mise en place de la NAP Tsitongambarika. 9 COBAs sont nouvellement créées à cet effet, dont les cahiers de charges et les statuts sont en cours de finalisation.

CR	FKT	COBAS
Ampasimena	3	3
Ampasy Nahampoana	2	3
Bevoay	2	3
Emagnobo	4	6
Enakara	4	2
Fenoevo	2	2
Iabakoho	2	3
Ifarantsa	7	10
Isaka Ivondro	2	2
Mahatalaky	10	21
Manantenina	2	3
Mandromodromotra	1	1
Ranomafana	1	1
Soanierana	3	5
TOTAL	45	65

Source : Asity Madagascar

La structure de gestion de la NAP sera encore à valider lors du prévu atelier au mois d'octobre 2009. Il est inévitable que la NAP soit gérée par un comité de Gestion participative (COGEP) dont Asity Madagascar sera le Leader. Puis Asity Madagascar s'engage à assurer le transfert de compétence vers les autres membres du COGEP en particulier les COBAs. Après quelques phases de transfert (10 à 15ans), lors que les COBAs sont aptes à gérer seule la NAP, Asity Madagascar cédera la gestion.

### 5.3. Identification des PAP

#### 5.3.1. Population aux alentours de la NAP

Les habitants vivant aux alentours de la NAP tournent autour de 60 000 Habitants regroupés dans 11 829 toits. La commune rurale de Mahatalaky est celle la plus vaste et elle abrite plus du quart de la totalité de la population avoisinant la NAP.

Tableau 9 : nombre de population et de toits au niveau de chaque commune concernée

COMMUNES RURALES	POPULATION	TOIT/MENAGE
Ampasimena	4 066	720
Ampasy Nahampoana	2 586	481
Bevoay	3 347	828
Emagnobo	6 144	1 455
Enakara	3 781	720
Fenoevo	1 851	369
labakoho	1 571	281
Ifarantsa	7 293	1 425
Isaka Ivondro	1 045	387
Mahatalaky	16 426	2 780
Manantenina	1 868	277
Mandromodromotra	956	156
Ranomafana	2 503	587
Soanierana	5 021	1 137
TOTAL	60 064	11 829

Source : Service de Domaine Tolagnaro

#### 5.3.2. Approches méthodologiques

La finalité de l'élaboration du plan de sauvegarde sociale et environnementale est d'identifier d'une part, les bénéficiaires des innovations à introduire, et d'autre part, les innovations qui répondront aux aspirations de ces bénéficiaires, ou qui peuvent mitiger les effets de la restriction due à la délimitation de l'aire protégée. Afin qu'aucune personne affectée par le projet de création de l'AP ne soit lésée de façon disproportionnée, les compensations ont été déterminées en rapport avec les impacts subis. Ainsi, la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) a été adoptée. Pour l'identification des PAPs, 5 parmi les outils y afférents sont seulement utilisés. Il convient de rappeler qu'avant toute réunion quelconque, la visite de courtoisie des autorités locales figure en premier lieu. Et d'une manière générale, un représentant de l'autorité dirige la réunion.

##### a) Réunion communautaire

Processus où l'équipe informe la population, à travers des réunions du type « *kabary* », de l'objet de sa visite et surtout des objectifs de sa démarche. Il s'agit de s'informer sur les véritables membres du Fokonolona qui dépendent l'AP pour leur source de revenu et de survie.

##### b) Classification par prospérité

Il s'agit d'identifier les PAPs tout en rappelant que les cibles choisies sont les populations vulnérables (PV) et les populations majeures (PM).

#### c) Identification des problèmes

Deux séries de questions sont posées aux populations affectées présentes lors de la réunion:

- Nature des activités menées dans l'AP avant sa délimitation : Ces activités doivent être localisées suivant la résidence de l'individu, ou groupe d'individu, suivant le zonage de l'AP (PAG et PGC) et suivant les pressions.
- Problèmes que ces populations ont rencontrés après la délimitation de l'AP : Ces problèmes sont liés aux activités menées dans l'AP.

#### d) Des décisions, des idées, des innovations

Dans ce cadre, deux séries de questions sont posées aux populations affectées par le projet :

- Quelles solutions proposez-vous pour résoudre vos problèmes?
- Quelles solutions envisagez-vous pour la protection des ressources naturelles pour que les solutions à vos problèmes soient pérennes?

Une fois les problèmes sont identifiés, on procède à la recherche de solutions adéquates répondant aux exigences de chaque problème. Les solutions et les idées d'innovation sont toutes liées aux problèmes déjà identifiées et répondant aux critères de localisation.

#### e) Programme Communautaire d'Action

Solutions identifiées, la priorisation consiste à demander aux intéressés les priorités qu'ils donnent à chaque innovation. A partir de ces priorisations, un Programme Communautaire d'Action sera élaboré, présenté sous forme de tableau récapitulatif et décrivant les éléments suivants :

- activités menées dans l'AP;
- problèmes et solutions;
- estimation des effets de la restriction et des pertes subies par les populations affectées après la délimitation.

Ces Programmes ont été réunis et font partie intégrante du Plan d'aménagement et de Gestion de la NAP.

### 5.3.3. Critères d'éligibilité et catégories des PAPs

Dans tous les Fokontany, les hameaux et les communautés consultés, les Communautés de bases (ou éventuellement les Fokontany dans le cas où il n'y avait pas encore eu de Structure) ont déjà eu une liste de la population totale ; le quorum a été fixé à au moins 40% de la population sans quoi la consultation publique n'a pas commencé.

Après une explication des raisons des différentes réunions, le mode de déroulement ainsi que les objectifs à atteindre, les informations ont été prises sans distinction d'âge ni de sexe.

Or, les intensités des impacts du projet sur les populations affectées ne seront pas identiques. Ainsi les PAPs se répartissent en populations majeures, c'est-à-dire celles pour qui l'Aire Protégée est la principale source de nourriture et de revenu et les populations mineures, dont l'Aire Protégée n'est qu'une source de revenu accessoire et/ou occasionnelle.

Rappelons que toutes les délimitations effectuées (provisoire pour acquisitions de statut temporaire, définitive, ainsi que la matérialisation des limites physiques) sont issues de la

population locale suite à la demande d'introduction d'une partie de la forêt dans la NAP ou à l'exclusion de certaines parties.

De plus les zones d'habitations ont été délimitées en tant que ZOC, et les zones d'activités principales ont été délimitées comme étant des ZUC. Seule la partie forestière a été incluse dans le noyau dur (cf tableau 8).

### 5.3.4. Groupes vulnérables

Les critères suivants ont été adoptés pour identifier les groupes vulnérables :

- Alimentation composée principalement des produits collectés dans la NAP (chasse, racines et tubercules, miel, ...)
- Source de revenus assurée par les produits de chasse et de collecte de bois qu'ils pratiquent dans la NAP
- Les enfants passent leur temps à aider les parents ou à jouer pendant que d'autres rejoignent l'école
- Incapacité de survie, sans appuis, en absence de produits forestiers

Les PAP Majeurs (dont les populations vulnérables) sont celles possédant un revenu largement insuffisant, et qui, par conséquent doivent faire recourir à la cueillette, la chasse, le collecte de produits forestiers de la NAP pour survivre. En effet, elles possèdent des terrains qui sont généralement loués à d'autres propriétaires.

Les PAPs mineurs sont celles qui subiront d'une manière indirecte les impacts négatifs de la mise en place de la NAP. Ce

Le présent plan a été établi de manière à mettre en œuvre des programmes d'appuis à ces populations dites « PAP majeurs et vulnérables ». D'une manière générale ce sont des personnes qui bénéficient de la pratique occasionnelle et d'une manière illicite des collectes dans la NAP.

### 5.3.5. Résultats obtenus

Le tableau suivant résume les résultats des enquêtes effectuées concernant l'identification des PAPs ainsi que leurs catégorisations.

**Tableau 10 : PAPs observées**

	Population totale concernée par la NAP	Populations affectées	PAPs majeurs	PAPs Mineurs	Populations vulnérables
Population	60 064	295	58	237	15
Toit	11 829	54	12	42	3

Les études effectuées ont montré la présence de 58 PAP majeurs dont 15 vulnérables. Les PAP majeurs sont incluses dans 12 ménages dont 3 à Soatamboro, 4 à Torondrehy et 5 à Elanary.

Les terrains concernés par le présent projet ne sont ni titrés ni bornés. Ils font l'objet de propriétés traditionnelles. Asity Madagascar sollicite la légalisation des dossiers et prend le rôle de facilitateur à cet effet.



### 5.3.6. Date d'éligibilité

La date d'éligibilité en tant que PAPs correspond à la date de publication officielle du décret N°21480 du **02/12/2008** portant sur le statut de protection temporaire de la NAP Tsitongambarika. Toutefois, certaines personnes, dont l'intérêt est susceptible d'être touché par la création de l'AP, n'ont pas pu être contactées à temps/ et ou ont été absentes lors de l'identification des PAPs. Ces absences peuvent notamment se justifier par la méconnaissance par ces derniers de leur droit et des procédures pour les exercer, ou par réticence/ appréhension de s'aliéner à de nouveaux règlements les empêchant de poursuivre leurs activités traditionnelles. En conséquence, cette date ne peut pas leur être applicable, et on a procédé à une autre descente sur le terrain durant le premier semestre de l'année 2009 afin de les informer, et de les expliquer pour une dernière fois, les intérêts et objectifs du plan de sauvegarde. Ces descentes sur terrain ont été suivies d'une délimitation physique des limites de la NAP avec la CIRTOPO to Tolagnaro.

## 6. IMPACT DES RESTRICTIONS D'ACCES SUR LES PAP

### 6.1. Principes adoptés

Les principes utilisés lors de l'évaluation des impacts de la restriction d'usage et d'accès consistent à :

- L'engagement de l'état malagasy à n'effectuer aucun déplacement involontaire de personne lors de la mise en place de la NAP (COAP)
- L'utilisation des démarches pleinement participatives
- La conduite de plusieurs consultations suivis d'ateliers de restitutions et de validations des problèmes observés ainsi que les solutions préconisées à cet effet

L'évaluation des impacts des restrictions d'accès sur les PAPs a nécessité la mise en œuvre de deux grandes étapes :

- Primo, l'analyse au niveau de chaque COBAs et/ou Fokontany des impacts sur les villages (ou éventuellement hameaux ou Fokontany) concernés,
- Secundo, l'évaluation des pertes de revenus et de surface par type de ressource.

### 6.2. Activités, problèmes, solutions et indicateurs

Les activités, les problèmes rencontrés après restriction d'usage, les solutions ainsi que les indicateurs sont résumés sur le tableau suivant.

**Tableau 11 : activités, problèmes, solutions et indicateurs**

Fokontany et /ou COBAs	Ressources naturelles utilisées	Problèmes rencontrés après restriction	Solutions proposées	Indicateurs
Torondrehy, Tanandava, Soatamboro, Ambahihy, Andanivato, Fanjahira, Amboalaingo, Evohibandrika, Vatomivarina,	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe sélective pour la construction</li><li>• Pratique du tavy</li><li>• Collecte occasionnelle du miel</li><li>• Chasse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution de produits utilisables</li><li>• Diminution de consommation de produits</li><li>• Diminution de terrains exploitables</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation sur la mise en place de pépinière et reboisement</li><li>• évitement des pratiques de cultures sur brulis</li><li>• Formation sur la la réalisation d'AGR (apiculture, SRI, culture et tressage de Mahampy, élevage)</li><li>• Renforcement de contrôle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation de rendement de production</li><li>• Reboisement effectué</li><li>• AGR mise en œuvre</li><li>• Amélioration du niveau de vie de la population</li></ul>



Fokontany et /ou COBAs	Ressources naturelles utilisées	Problèmes rencontrés après restriction	Solutions proposées	Indicateurs
	occasionnelle d'animaux		et suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>•Application des Dina</li> <li>•Terrains délimités en ZOC et ZUC</li> <li>•Restauration écologique</li> </ul>	
Volobe sud, Volobe nord, Androangabe, Ivorona, Ambazaha	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Coupe sélective de bois pour la construction</li> <li>•Collecte illicite de bois d'œuvre (vente)</li> <li>•Pratique de <i>Hindy</i></li> <li>•Collecte occasionnelle du miel</li> <li>•Chasse aux lémuriers et aux oiseaux</li> <li>•Collecte de fougères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Diminution de produits utilisables</li> <li>•Diminution de consommation de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Formation sur la mise en place de pépinière et reboisement</li> <li>•Renforcement de contrôle et suivi</li> <li>•Application des Dina et des règlements villageois</li> <li>•Évitement des pratiques de cultures sur brûlis</li> <li>•Formation sur la réalisation d'AGR (apiculture, SRI, culture et tressage de Mahampy)</li> <li>•Terrains de cultures (<i>Hindy</i>) délimités en ZUC</li> <li>•Restauration écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Augmentation de rendement de production</li> <li>•Reboisement effectué</li> <li>•AGR mise en œuvre</li> <li>•Amélioration du niveau de vie de la population</li> </ul>
Andohavolo, Vatambe, Amborabao, Marovitrika, Ankerana, Enanto, Tsihalagna,	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Coupe sélective de bois pour la construction</li> <li>•Chasse aux oiseaux et lémuriers</li> <li>•Collecte occasionnelle du miel</li> <li>•Collecte de fougères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Diminution de produits forestiers utilisables</li> <li>•Diminution de surface forestière utilisable</li> <li>•Diminution de la consommation de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Formation sur reboisement et pépinière</li> <li>•Terrains de cultures exclus de la NAP</li> <li>•Formation et accompagnement sur la mise en œuvre d'AGR (Apiculture, Aviculture, SRI, culture et tressage de Mahampy)</li> <li>•Renforcement de contrôle et suivi</li> <li>•Application des Dina</li> <li>•Réglementation de l'utilisation et de la pénétration dans la ZUC</li> <li>•Développement du secteur tourisme par mise en place d'infrastructure locale, traçage de circuits)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Augmentation de rendement de production</li> <li>•Reboisement effectué (zone de reboisement en dehors de la NAP)</li> <li>•AGR mise en œuvre</li> <li>•Amélioration du niveau de vie de la population</li> <li>•Infrastructure touristique locale mise en place</li> <li>•Circuits éco touristiques tracés</li> </ul>
Morafeno, Eriampasika, Bemangily, labakoho	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Coupe sélective de bois pour la construction</li> <li>•Chasse aux oiseaux et lémuriers</li> <li>•Collecte occasionnelle du miel</li> <li>•Pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Diminution de produits forestiers utilisables</li> <li>•Diminution de surface forestière utilisable</li> <li>•Diminution de la consommation de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Formation sur reboisement et pépinière</li> <li>•Terrains de cultures exclus de la NAP</li> <li>•Formation et accompagnement sur la mise en œuvre d'AGR (Apiculture, Aviculture, SRI, culture et tressage de Mahampy)</li> <li>•Renforcement de contrôle et suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Augmentation de rendement de production</li> <li>•Reboisement effectué (zone de reboisement en dehors de la NAP)</li> <li>•AGR mise en œuvre</li> <li>•Amélioration du niveau de</li> </ul>

Fokontany et /ou COBAs	Ressources naturelles utilisées	Problèmes rencontrés après restriction	Solutions proposées	Indicateurs
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des Dina</li> <li>• Amélioration des techniques de pêche</li> <li>• Collaboration avec des collecteurs</li> </ul>	vie de la population
Ankaramamy, Esama, Antsotso, Fenoambany, Ambahihy, Emagnobo, Anonobe, Enakara, Fenoandalana, Vatominindra, Evonje, Mananara I, Mananara II, Belavenoka, Eroanga,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe sélective de bois pour la construction</li> <li>• Chasse aux oiseaux et lémuriens</li> <li>• Collecte occasionnelle du miel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de produits forestiers utilisables</li> <li>• Diminution de surface forestière utilisable</li> <li>• Diminution de la consommation de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur reboisement et pépinière</li> <li>• Terrains de cultures exclus de la NAP</li> <li>• Formation et accompagnement sur la mise en œuvre d'AGR (Apiculture, Aviculture, SRI, culture et tressage de Mahampy)</li> <li>• Renforcement de contrôle et suivi</li> <li>• Application des Dina</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de rendement de production</li> <li>• Reboisement effectué (zone de reboisement en dehors de la NAP)</li> <li>• AGR mise en œuvre</li> <li>• Amélioration du niveau de vie de la population</li> </ul>

### 6.3. Evaluation des pertes de revenus

Avant la mise en place de la NAP, les villageois ont l'habitude d'assurer leurs besoins quotidiens en bois dans les parcelles définies dans les ZUC préalablement délimitées lors des transferts de gestion TGRN ainsi que dans d'autres parcelles forestières non incluses dans la NAP. Il s'agit essentiellement des villages de TGKI et TGKII qui ont été classifiées comme forêts classées. La forêt de TGK III constituait une station forestière. De ce fait, L'exploitation pour la commercialisation du bois (Coupe sélective) est pratiquée de manière illicite. Des mesures particulières devraient être considérées à cet effet. En guise d'illustration, selon les textes en vigueur en matière d'exploitation forestière (décret 98-782), «*L'exercice des activités d'exploitant forestier doit préalablement être agréée par le Ministère chargé des forêts* ». Ainsi, pour être agréée, toute personne physique ou morale candidat à l'exploitation forestière doit justifier d'une formation, titre ou diplôme pour faire preuve d'une expérience préalable et suffisante dans cette activité.

En outre, les plans d'aménagement (plan d'aménagement et de Gestion global de la NAP ; PAGs de différentes COBAs) fixant les possibilités et les modalités annuelles de prélèvement des forêts seront mises à jours ou seront mises en place par les exploitants forestiers afin d'assurer la gestion durable des forêts.

Comme ces personnes ne disposent pas de permis d'exploitation licite, aux termes des dispositions de l'article 52 de ce décret n° 98-782, ceci peut entraîner la suspension ou l'arrêt immédiat de l'exploitation.

La pêche est plutôt pratiquée sur les grands bassins versant comme Manampanihy (Est) et Efaho (Ouest). Les activités y afférentes n'ont pas été concernée par la mise en place de la NAP.

Les pertes de revenus par types d'activité sont résumées sur le tableau ci-après.  
 La chasse est pratiquée comme étant des loisirs non pas des activités pour combler les besoins en protéines. Vu la rareté des individus de plusieurs espèces ciblées, des mesures de conservations strictes ont été proposées pour réduire à zéro ce type d'activité.

La collecte de miel sauvage se fait occasionnellement dans la NAP. Ainsi, les villageois, baladant dans la forêt collecte le miel seulement quand ils rencontrent la ruche mais aucun programme bien défini n'est prévu pour cette activité. Sa pratique traditionnelle détruit la forêt non seulement pour l'abattage de l'arbre en question mais surtout qu'une surface importante est détruite lors que cet arbre tombe.

**Tableau 12 : évaluation des pertes de revenus par activité**

Activités	Détails sur les Revenues avant délimitation (MGA)	Détails sur les Revenues après délimitation (MGA)	Revenue avant délimitation (MGA)	Revenue après délimitation (MGA)	Manque à gagner (MGA)
Riziculture	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Non évaluée	Inchangée	
Culture de Manioc	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Non évaluée	Inchangée	
Culture de Banane	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Non évaluée	Inchangée	
Caféiculture	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Non évaluée	Inchangée	
Arbres fruitiers (Ananas, papaye, ...)	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Zone de culture délimitée en dehors du noyau dur et reste largement utilisable	Non évaluée	Inchangée	
Fabrication de planche	45 planches*4000Ar*58	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	125 280 000	28 501 200	96 778 800
Confection de bois carrés	5 bois carré\$8*1500MGA*58 = 435 000Ar par mois	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	5 220 000	1 187 550	4 032 450
	5 bois carré\$10*58*1750MGA = 507500Ar par mois		6 090 000	1 385 475	4 704 525
	5 bois carré\$12*58*2000MGA = 580 000Ar par mois		6 960 000	1 583 400	5 376 600
Collecte de bois ronds	7 bois ronds*1500MGA*58 =609 000MGA	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	7 308 000	1 662 570	5 645 430

Activités	Détails sur les Revenus avant délimitation (MGA)	Détails sur les Revenus après délimitation (MGA)	Revenu avant délimitation (MGA)	Revenu après délimitation (MGA)	Manque à gagner (MGA)
Collecte de palissandre	1 madrier par jour*20 jours*100000MGA*12 mois*52 personnes = 124 800 000MGA	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	124 800 000	28 392 000	96 408 000
Collecte de gaulettes	45 gaulettes*700*58	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	1 827 000	415 643	1 411 358
Collecte de mortiers	1 mortier*500 par ménage*58	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	29 000	6 598	22 403
Confection de nasses et de Garaba	200MGA*5*12semaines / ménage*58	50% des la surface des ZUC sont utilisables (réduction à 22.75%)	696 000	158 340	537 660
Pêche	En dehors de la NAP	En dehors de la NAP	Non évaluée	Inchangée	-
Chasse (aux lémuriers et oiseaux)	Collecte occasionnelle			-	-
Collecte de miel sauvage	Collecte occasionnelle	toujours praticables	Non évaluée	Inchangée	-
TOTAL (PAPs)			278 210 000	63 292 775	214 917 225
Par ménage			4 796 724	1 091 255	3 705 469

Ce tableau montre qu'une manque à gagnée d'environ 215 millions Ariary par an est estimable après mis en place de la NAP, soit l'équivalent de 3 705 496 Ariary par ménage au niveau des PAPs concernées.

De ce fait la mise en œuvre d'AGR devrait combler au moins cette manque pour que la gestion de la NAP soit efficace.

#### 6.4. Evaluation des pertes de surface

##### Modalité de Calcul de perte de surface utilisable

- Surface utilisée avant la création de l'AP = Surface de l'AP + surface des ressources hors AP soit 60509 ha réparties comme suit : 32383Ha de Noyau, Dur, 27533Ha de ZUC, 498Ha de ZOC.
- Au niveau du noyau dur, aucune activité dite « destructrice » n'est autorisée.
- Pour la ZUC, la surface utilisable après la création de l'AP est de 50% de la surface totale car 25% est à conserver intégralement, 25% est en attente de rotation pour l'utilisation à la troisième année en application de cahier des charges et donc, seulement 50% peut être utilisé.

- Surface utilisable après mise en place de la NAP = Surface TOTALE - Surface Noyau Dur - 50% ZUC – soit 14359.5Ha

Les études effectuées par Razafindramaro (2002) ont pu évaluer la consommation annuelle en bois de la population.

De même, les études dendrométriques menées au niveau des formations humides de TGK ont montré la densité de toutes les espèces confondues par classe de diamètre comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau 13 : densité des arbres par classe de diamètre**

Espèce	Nombre de tiges à l'hectare												
	0 à 4	5 à 9	10à19	20à29	30à39	40à49	50à59	60à69	70à79	80à89	90à99	100à149	149 et+
Toutes les espèces confondues	99499	3448	454,3	182,8	73,9	29,3	7,9	5,6	1,4	0,9	0,5	0,3	0,1

En combinant ces résultats, la surface de 14359,5Ha de formation forestière est largement suffisante pour couvrir les besoins de la population locale (11 829 ménages).

**Tableau 14 : Utilisation de bois par classe de diamètre, disponibilités des ressources et besoins annuels en bois**

Consommation moyenne	Planche	bois carrés	Bois ronds	Gaulettes	Mortiers	Perches	Poteaux
Consommation Annuelle par ménage	45	5	7	45	1	5	3
Pieds nécessaires par ménage	11,25	2,5	3,5	9	1	2,5	1,5
Pieds nécessaires par an pour 11 829 ménages	133 076,25	29 572,50	41 401,50	106 461,00	11 829,00	29 572,50	17 743,50
Classe de diamètres (cm)	20 à 49	20 à 49	20 à 39	5 à 19	50 à 59	5 à 9	10 à 19
Densité/ hectare (moyenne)	286	286	256,7	3902,3	16,7	3448	454,3
Pieds disponibles	4 106 817	4 106 817	3 686 084	56 035 077	239 804	49 511 556	6 523 521

La restriction des zones d'accès n'aurait pas de conséquences immédiates sur les PAPs car elles peuvent toujours utiliser certaines surfaces dont elles constituent le gestionnaire. Cependant l'interdiction d'accès vers le noyau dur ou l'impossibilité d'extension des surfaces à cultiver et/ou des ZOC auraient des conséquences à long terme. Ainsi, seules 22.75% des surfaces « disponibles » avant la mise en place de la NAP sont accessibles aux cultures et constructions. Néanmoins, l'extension vers ces sites a été interdite du fait que la forêt était classée comme station forestière (TGKIII), ou forêt classée (TGKI, et TGKII) avant la mise en place de la NAP. Nous présentons sur le tableau suivant les pertes de revenus à long termes de ces PAPs Majeurs. Cette perte ne s'observerait qu'après une période où les zones cultivées et/ou cultivables devraient être laissées en jachères.

**Tableau 15 : Estimation des pertes de revenu à long termes de la NAP des PAPs Majeurs**

Activité	Mode de calcul	COBAs ou FKT	PAPs	Perte (MGA)
Coupe sélective	45 planches 5 bois carrés 7 bois ronds par ménage par ans	Elanary	25	Inchangé

Activité	Mode de calcul	COBAs ou FKT	PAPs	Perte (MGA)
	1 bois rond coûte 2000MGA  100 gaulettes/ ménage/ 3 ans Un gaulette coûte 500MGA  Rapaky 1000MGA/m*50			
	45 planches 5 bois carrés 7 bois rond par ménage par ans 1 bois rond coûte 2000MGA  100 gaulettes/ ménage/ 3 ans Un gaulette coûte 500MGA  Rapaky 1000MGA/m*50	Torondrehy	19	Inchangé
	45 planches 5 bois carrés 7 bois rond par ménage par ans 1 bois rond coûte 2000MGA  100 gaulettes/ ménage/ 3 ans Un gaulette coûte 500MGA  Rapaky 1000MGA/m*50	Soatamboro	14	Inchangé
Collecte de matière première	Ravinala Vaihipky Mahampy Raty	Elanary	25	Inchangé
		Torondrehy	19	Inchangé
		Soatamboro	14	Inchangé
Tavy	20daba / ménage /an 1 daba=8000MGA Manioc *kg /ménage /an	Elanary	25	Inchangé
	20daba / ménage /an 1 daba=8000MGA Manioc *kg /ménage /an	Torondrehy	19	Inchangé
	20daba / ménage /an 1 daba=8000MGA Manioc *kg /ménage /an	Soatamboro	14	Inchangé
Chasse		Elanary	25	Inchangé
		Torondrehy	19	Inchangé
		Soatamboro	14	Inchangé
Collecte de miel		Elanary	25	Inchangé
		Torondrehy	19	Inchangé
		Soatamboro	14	Inchangé

La chasse et la collecte de miel ne sont que des activités temporaires et sont seulement effectuées pour le plaisir. Les couts à cet effet n'ont pas été estimables.

## 7. MESURE DE SAUVEGARDE

### 7.1. Bonne gouvernance

La bonne gouvernance constitue un nouvel axe pour la gestion des aires protégées. Elle est particulièrement préconisée par le Congrès Mondial des aires protégées qui s'est tenu à Durban en 2003. Dans l'esprit de Durban, la gouvernance ne remplace pas le développement durable, elle apparaît plutôt comme un moyen d'y parvenir. La gouvernance a des incidences sur la réalisation des objectifs des aires protégées (efficacité de la gestion), mais elle détermine également le partage des coûts et des bénéfices (équité de la gestion). Elle influe aussi sur l'existence et le maintien du soutien politique et financier de la collectivité.

Elle incluse quelques principes fondamentales :

- légitimité et droit à l'opinion.

Non seulement des ateliers et l'approche participative ont été pratiqués mais aussi il a été tenu compte des oppositions et des conflits pour la délimitation du Parc et pour l'établissement du Plan de Sauvegarde Sociale et Environnementale ;

- subsidiarité.

La gouvernance partagée est celle plus pratique pour TGK. La structure de gestion à adoptée fera l'objet d'un atelier de validation régionale au mois d'octobre 2009. Il est clair que les diverses entités, surtout les communautés de base, assureront le contrôle de la NAP.

- justice.

Quand la NAP sera opérationnelle et que les visiteurs afflueront, les recettes seront équitablement réparties entre les diverses entités intéressées la NAP et les divergences seront examinées par des structures adéquates ;

- Ne pas causer du mal.

La compensation des populations affectées par le projet de création de l'AP est prise en compte dans le cadre du Plan de Sauvegarde Sociale et Environnementale. Ce processus a été organisé lors de la descente sur le site sur la base d'un diagnostic participatif. Le Plan de Gestion de l'AP doit tenir compte des éléments du PSSE ;

- Structure existante

Une structure temporaire a déjà été mise en place à Tolagnaro pour assurer la gestion de la NAP TGK où Asity Madagascar est le promoteur pour la mise en place. Une fois mise en place, La NAP sera gérée par une structure de gestion collaborative encore à valider. Néanmoins, toutes les institutions qui travaillent dans les différents terroirs de TGK sont incluses dans le Task Force qui, assure le rôle de Comité d'Orientation et de suivi.

- Précaution.

Des démarches ont été entamées pour que des activités qui pourraient être nuisibles et à la vie humaine et à la pérennité de la NAP soit exclues de son univers (exploitation pétrolière ou minière). Par ailleurs aucune superposition avec les carreaux miniers n'est observée.

- Performance.

En compensation des restrictions d'accès, des populations affectées par la création de la NAP ont demandé à ce qu'on leur accorde non seulement des activités compensatrices mais également des formations afin de gérer les ressources naturelles pour pouvoir s'opposer aux actions prédatrices des exploitants immigrants.

## 7.2. Programme de sauvegarde environnemental et social

Il est indéniable que les PAPs sont victimes de la restriction d'accès, et d'utilisation des ressources naturelles. Le plan de sauvegarde prévoit des mesures pour atténuer les risques. Les mesures préconisées sont :

- Elaboration d'un cahier de charge supplémentaire pour les personnes vivant dans les zones délimitées en ZOC
- Engager les PAP comme étant des agents forestiers lors de la gestion de la NAP
- Appui des programmes de reboisement pour pallier aux besoins en bois
- Développement de l'écotourisme (mise en place des circuits, finalisation des partenariats, mise en place des infrastructures locales).
- Renforcement de capacité en termes d'aviculture, Apiculture, SRI, pêche
- Renforcement de la scolarisation (appui aux constructions d'écoles)
- Insertion du programme dans le PRD et les PCD
- Mise en place des structures de gestion au niveau local
- Application des Dina
- Facilitation des travaux d'organismes d'appui favorisant des développements économiques ruraux (ASOS, FAFAFI, QMM, MBG, AzaFady, CARE, JARIALA, WWF, ...)

Vu l'importance du projet ainsi que ses impacts probables, quelques projets ont été démarrés sans attendre l'approbation de l'EIES et du présent PSS. Il s'agit de :

**Tableau 16 : Programme mis en œuvre ou en cours de finalisation**

Projet	COBAS concernés	Baillleurs potentiels	Année de d'exécution
Réhabilitation du pont sur la route menant reliant Farafara et la RN12	Andohavolo, Vatambe et Amborabao	Rio Tinto	2009
Construction d'école	Anka Maromagniry	Rio Tinto	2009
Construction de salle de réunion qui pourrait être utilisée comme salle de classe	Mahialambo	Rio Tinto	2009
Construction de logement pour enseignant	Enanto	Rio Tinto	2009
Mise en place des structures de gestion au niveau locale (09 COBAs)	Antsotso Avaratra, labakoho, Antanitsara, Antorondrehy, Andamasinina, Ajidava, Enakkosy,	QMM / Conservation international	2009

Les programmes de sauvegarde préconisés sont résumés sur le tableau 17 suivant. Certains montants ont été imprévisibles du fait de la non possession de données sur l'envergure du projet. En guise d'illustration la dimension et les plans ainsi que les intrants pour les écoles à réhabiliter n'ont pas encore été disponibles. Elles seront à revoir avec les COBAs, Fokontany et Communes responsables.

**Tableau 17 : programmes de sauvegarde sociale et environnementale préconisés**



Programme	Exécution	Coût (en million MGA)	Indicateurs	Moyen de suivi	Responsable	Remarque
Règle d'utilisation des ZOC	2009 - 2010	10	Cahiers de charges supplémentaires pour les personnes vivant dans les ZOC	Cahier de charge	COBAs, Gestionnaire, CIRTOPO	Les descentes du Service Topographique se feront avec la délimitation physique de la NAP
Reboisement et restauration écologique	2010 - 2015	30ha de reboisement 155 ha de restauration écologique	Plantation effectuée Pépinières mises en place Conservation de la forêt	Suivi écologique communautaire	COBAs, Gestionnaire, Partenaires	
Développement de l'écotourisme comme AGR	2010 - 2015		Collaboration avec divers partenaires Circuits mis en place Formation des guides locaux effectuée Infrastructure locale disponible	PV de formation, Guide local fonctionnel	COBAs, Gestionnaire, Consultant, COBAs, Partenaires	
Renforcement de capacité sur réalisation d'AGR (Apiculture, SRI, tressage de Mahampy, élevage)	2010 - 2015		Rapport de formation Nombre de ménages pratiquant les techniques	Nombre de ménage pratiquant les techniques	Gestionnaire, Partenaires	
Renforcement de la scolarisation	2009 - 2015		Taux de scolarisation, Ecole ou infrastructure mise en place	Augmentation du taux de scolarisation	Gestionnaire, DREN Tolagnaro, Partenaires	
Insertion du programme dans les PCD et éventuellement le PRD			Programme de conservation de la NAP inséré dans les PCD	PCD	Maires, et autorités	Ce programme présume que les Maires concernés intègrent de facto le programme au niveau du PCD
Renforcement des contrôles et suivis	2009 - 2015		Formation des Polisin'ala	PV de formation	DREF, Gestionnaire, Partenaires	
Application des Dina	2009 - 2015		Organisation des réunions	PV de réunion PV sur les délits envoyé au DREF	COBAs, DREF,	
Evitement des pratiques de cultures sur brûlis	2009 - 2015	Valorisation des terrains cultivables	Nombre de ménage pratiquant la technique	Nombre de ménage pratiquant la technique Suivi	COBAs, DREF, Asity Madagascar	

Programme	Exécution	Coût (en million MGA)	Indicateurs	Moyen de suivi	Responsable	Remarque
				écologique participatif		

## 8. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Asity Madagascar a déjà développé un outil de suivi adopté lors de la mise en œuvre du projet paiement direct. Cet outil sera développé et sera étendu sur tous les projets à TGK. Plusieurs activités ont été énumérées par les locaux lors de la consultation communale. Elles incluent des projets communautaires ainsi que projets individuels. La priorisation de ces activités sera déterminée conjointement avec le gestionnaire avant la mise en œuvre.

D'une manière générale, les étapes suivantes ont été prévues pour chaque type de mesure :

- formation technique individuelle et collective (formation en création de pépinière et modes de reboisement, formation en techniques agricoles soit pour les méthodes de culture soit pour celles d'élevage);
- formation en gestion de micro projet agricole;
- formation en gestion de fond pour les membres d'association /coopérative;
- dotation en matériel et équipement adaptés pour chaque projet;
- réalisation d'infrastructures communautaires (écoles, ponts, ...);
- opérationnalisation des structures et mécanisme de suivi;
- renforcement de capacité des organismes publics et privés chargé des encadrements et appuis techniques.

### 8.1. Microprojet par activité

Par souci de clarté, chaque projet alternatif est résumé sous forme de tableau. Notons que tous les COBAs recevront une formation sur la gestion de microprojet de façon à ce qu'elles soient aptes à gérer la forêt après quelques années de recyclage. Ainsi, durant la phase un (05 ans) Asity Madagascar sera le leader de la comité de gestion Participative. Durant la phase 2 (deuxième 5 ans), les COGES (Comités de Gestion) et les COBAs contribuent à la gestion de la NAP. Après cette deuxième phase, la gestion sera cédée totalement aux COGES si le transfert de compétence est effectif. Dans le cas contraire, Asity Madagascar accompagnera ces COBAs et COGES jusqu'à ce qu'elles soient indépendantes.

**Tableau 18 : projet alternatif par activité**

Activité	Projet alternatif	COBA/FKT	PAPs majeurs	Début prévisionnel
Coupe sélective	Reboisement d' <i>Eucalyptus citriodora</i> d'essence forestiere et	Soatamboro (14), Ambahihy, Ivorona, Marovikitra, Maromoky,	14	2010

Activité	Projet alternatif	COBA/FKT	PAPs majeurs	Début prévisionnel
		Andanivato, Andohavolo, Amborabao, Vatambe		
Tavy défrichage et	Formation technique culturelle Restauration écologique	sur Soatamboro (14), Ambahihy, Ivorona, Marovikitra, Maromoky, Andanivato, Andohavolo, Amborabao, Vatambe, Antorondrehy (19), Elanary (25)	58	2010
Collecte de matière première	Formation et restauration écologique de Mahampy	de Andohavolo, Vatambe, Amborabao, Enanto		2010
Chasse	Formation en aviculture	Ambazaha, Esinda, Eseza, Emoita,		2010
Collecte de miel	Formation en apiculture Reboisement d'arbre fruitier (Letchi) et <i>Eucalyptus</i>	Fanjahira, Ifarantsa, Ranomafana,		2010

## 8.2. Evaluation des coûts du plan de sauvegarde

L'estimation du coût du plan de sauvegarde environnementale et sociale de la mise en place de la NAP TGK ne pourrait pas être effective du fait que les demandes de financements sont en cours. En outre, les envergures de chaque projet dépendraient de l'initiative des locaux, mais non pas de l'abondance des PAPs (car actuellement, les pertes de revenus sont faibles). Le tableau 19 suivant présente les bailleurs potentiels présumés pour les projets communautaires ainsi que ceux des microprojets alternatifs.

**Tableau 19 : Bailleurs potentiels par rubrique d'activités**

Rubrique	Montant (USD)	Bailleurs potentiels						
		Rio Tinto	GEF	MAVA	Waterloo	LifeWeb	CI	Autres
Réhabilitation d'accès (pont, piste, ...)	3 000	X					X	X
Réhabilitation Ecole	2 500	X					X	X
Promotion de l'Ecotourisme	7 000	X	X	X		X	X	X
Promotion de l'huile essentielle	7 000							

Rubrique	Montant (USD)	Bailleurs potentiels						
		Rio Tinto	GEF	MAVA	Waterloo	LifeWeb	CI	Autres
Autres projets communautaires		X	X	X	X		X	
Elevage de volailles		X	X	X	X	X	X	
Apiculture	8 000	X	X	X	X	X	X	
Riziculture SRI		X						
Pépinière et reboisement	10 000	x	X	X			X	
Restauration écologique		X	X	X			X	
Suivi écologique participatif		X	X	X			X	
Contrôle et suivi		X	X	X	X	X	X	X
Education et sensibilisation		X	X	X			X	
COUTS TOTAUX								

La nécessité de la présence d'une multitude de financements venant de plusieurs bailleurs est liée à la vaste surface de la NAP. Rappelons qu'elle est comprise dans 14 Communes rurales réparties en 45 Fokontany, 63 COBAs et 94 hameaux. Cependant, les différents mini-projets sont indépendants et qu'il est fort probable que deux mini-projets similaires mais dans deux structures de gestions différentes soient financés par deux différents bailleurs. En guise d'illustration, WWF et ASOS assure la redynamisation de plusieurs COBAs différentes dans TGK I et TGK II.

## 9. PROGRAMME DE SUIVI

Le Promoteur propose de mandater les personnels suivant pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités de sauvegarde de la NAP :

- 1) **Responsable environnemental** : Il sera le premier responsable du suivi de la mise en œuvre de toutes les activités. Il assurera la finalisation des rapports techniques sur le projet y compris le Rapport de suivi environnemental dudit projet.
- 2) **Responsable des Projets Communautaires** : Il sera le premier responsable de la mise en œuvre et des suivis des travaux communautaires. Ainsi, il prendra le rôle de médiateur entre les Organisme d'Appui et le Gestionnaire au niveau local.
- 3) **Responsable IEC et Suivi** : Il assurera principalement le bon fonctionnement de travaux de Gestion de la NAP en générale.

Le programme de suivi avec les indicateurs de suivi sont résumés sur le tableau 20 qui suit. Ce tableau met en évidence les indicateurs stratégiques pour la réduction de la pauvreté des PAPs et ceux liés à la conservation de la biodiversité.

En ce qui concerne l'indice de l'efficacité de Gestion, l'outil développé par l'UICN sera adopté.

**Tableau 20 : Programme et indicateurs de suivi**

Indicateur stratégique	Indicateur de mesure	Lieu/Cible	Méthode de suivi	Moyen de vérification /outils de mesures	Fréquence	Responsables
Amélioration des conditions de vie	Taux brut de scolarisation dans la zone périphérique	FKT et COBAs concernés	Recensement	Liste élèves dans les écoles, Estimation du nombre d'enfants par Fokontany	Annuelle (premier trimestre de l'année scolaire)	Chefs ZAP Directeurs d'école Responsable Projet Communautaire
	Pourcentage de microprojets alternatifs réalisés	Dans la zone périphérique de la NAP	Dénombrement	Liste des microprojets prévus dans le PSS par Commune/ Fokontany Liste microprojets par partenaire	Annuelle	Responsable Projet Communautaire du Projet  Organisme d'appui
	Pourcentage de projets communautaires réalisés	Communes, FKT, COBAs concernées	Dénombrement	Cahier de suivi des projets communautaires Liste des projets communautaires par partenaire	Annuelle	Responsable Projet Communautaire du Projet  Organisme d'appui
	Pourcentage de PAP bénéficiant d'au moins un microprojet alternatif (y compris l'irrigation)	PAP dans les ZOC	Dénombrement	Liste des PAP par Commune/ Fokontany Liste des bénéficiaires par microprojet	Annuelle	Responsable Projet Communautaire du Projet  Organisme d'appui
Renforcement de capacité	Pourcentage de conflits résolus par rapport aux doléances	Conflits relatifs à la NAP et à la mise en œuvre des mesures alternatives	Dénombrement	Cahier de registre de doléance	Annuelle	Chef de Site Gendarmerie Nationale COBAs, COGE
	Pourcentage des COBAs ayant reçu des formations	COBAs	Inventaire	PV de formations	Annuelle	Responsable IEC et suivi
	Pourcentage de personnes pratiquant les techniques	COBAs	Dénombrement	Estimation du nombre de personnes pratiquant la technique	Annuelle	Responsable des Projets communautaires
	Nombre de PAP membres de COGE	PAP dans la ZOC	Dénombrement	Liste des membres COGE	Annuelle	Responsable suivi et IEC du projet
Conservation des sites culturel et culturelle	Nombre de sites culturels et culturels documentés	Dans la NAP	Inventaire	Cahier de recensement et de documentation des sites culturels et culturels	Annuelle	Responsable suivi et IEC du projet Responsable Projet

Indicateur stratégique	Indicateur de mesure	Lieu/Cible	Méthode de suivi	Moyen de vérification /outils de mesures	Fréquence	Responsables
						Communautaire du Projet
	Nombre de sites culturels et cultuels documentés et ouverts aux visiteurs	Dans la NAP	Inventaire	Cahier de recensement et de documentation des sites culturels et cultuels	Annuelle	Responsable suivi et IEC du projet Responsable Projet Communautaire de Asity Madagascar
	Nombre des doléances relatives aux profanations des sites cultuels et culturels existants dans la NAP	Doléances relatives aux profanations des sites culturels et cultuels dans la NAP	Consultation de registre et des plaintes	Registre des plaintes	Annuelle	Responsable suivi et IEC du projet Responsable des Projets Communautaires
Diminution des pressions et des menaces	Superficie de forêts défrichées dans la NAP TGK	NAP	Patrouille Suivi écologique participative	Suivi écologique participative Base de données des pressions observées	Bisannuelle et/ou annuelle	Responsable IEC et suivi, COBAs
	Pourcentage des infractions verbalisées par rapport aux infractions observées et transmises	NAP	Dénombrement	Base de données des pressions observées PV d'infraction	Annuelle	Responsable IEC et suivi, COBAs
Restauration écologique des forêts et écosystèmes	Evolution de la surface des écosystèmes restaurés	NAP	Suivi écologique Participative	Suivi écologique participative	Annuelle/ bisannuelle	Responsable IEC et suivi, COBAs
Intégrité de la NAP	Etat de santé de la biodiversité	NAP	Patrouille Suivi écologique participative	Base de données sur le suivi des cibles de conservation	Annuelle	Responsable Conservation
Intégrité de la NAP	Niveau de menace	NAP	Patrouille	Base de données sur le suivi des cibles de conservation	Annuelle	Responsable IEC
	Capacité de gestion (Indice d'Efficacité de Gestion ou IEG)	NAP	Patrouille	Base de données sur le suivi des cibles de conservation	Annuelle	Responsable Environnemental

## 10. MECANISME DE PREVENTION ET RESOLUTION DE CONFLITS

Comme indiqué dans les statuts de chaque COBAs, il appartient d'abord, aux COBAs (première gestionnaire sur site) de résoudre les conflits relatifs à la gestion de la partie forestière dont la gestion leur est attribuée. Puis, lors que les COBAs n'arrivent pas à résoudre le problème il suivra les étapes hiérarchiques de Gestion.

Rappelons que la structure de Gestion de la NAP prévoit de mettre en place des (04) fédérations des COBAs réunies en COGE (Comité de Gestion) qui assureront l'interlocuteur principal entre le COGEP (Comité de Gestion Participative) et les COBAs.

D'une manière générale, un registre de plainte sera mis à disposition de chaque COBAs et FKT. Ce registre suivra le format mentionné dans le tableau 21.

**Tableau 21 : registre de plainte**

Date	Description de la plainte	Nom et N °CIN ou autre du plaignant	Ententes et/ou autres mesures prises	Observations	Signatures	
					Plaignant	Gestionnaire

Ce tableau montre que toutes oppositions et plaintes devraient être mentionnées dans ce registre qui présente deux signatures (du plaignant et du Gestionnaire). Cela signifie que chaque plaignant peut faire un suivi à vis de l'évolution de sa plainte. Le Plaignant décrit sa plainte tout en mentionnant des informations sur lui. Les ententes et/ou mesure prise pourraient être une réponse favorable à sa demande ou un renvoi vers d'autres autorités compétentes lors que le Gestionnaire n'est pas en mesure d'apporter un élément de réponse.

Les conflits seront régler à l'amiable au niveau des COBAs. Si cette entité n'arrive pas à résoudre le problème, elle fera un rapport pour passer à un stade supérieur, la Comité de Gestion (COGE) responsable de la zone. Puis, cette dernière transfert l'affaire vers le Gestionnaire (KOMFITA) si le problème n'est pas encore résolu.

Le tribunal constitue le dernier recours pour la résolution du conflit.

## 11. CONCLUSION

Le présent Plan de Sauvegarde Social a été dressé d'une manière participative avec les communautés de bases. Les mesures proposées sont celles consensuelles et du type inclusif pour que les demandes spécifiques des locaux soient prises en compte. Il tient compte des informations déjà mentionnées dans les programmes régionaux tels que PAG des différentes COBAs, PCD et PRD.

Ce plan prévoit de mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté des 58 PAPs majeurs dont 12 sont vulnérables. Les mesures prises sont principalement des mesures d'évitement (délimitation des zones d'activités principales et de culture dans les ZUC, délimitation des habitations dans des ZOC). Notons que les terrains de cultures notamment les tavy ont déjà été exclus de la NAP.

Néanmoins, des microprojets alternatifs ont été retenus suite aux doléances des communautés locales lors des consultations publiques. Ces projets sont destinés à assurer la pérennisation de la NAP tout en favorisant une délocalisation des activités destructrices et en les remplaçant par des activités génératrices de revenus.

La mise en œuvre des projets sera assurée par le Gestionnaire en partenariat avec les organismes d'appui. Les indicateurs de suivi de la réalisation de ces projets ont déjà été résumés de façon à faciliter le suivi.

Le règlement de conflits débute au niveau local, c'est-à-dire au sein des COBAs, puis, suivra les étapes successives de l'hierarchie de Gestion.

Cependant le contenu du présent plan n'est pas exhaustif. Il pourrait être mis à jour en fonction des besoins de la NAP et de l'évolution de la Gestion.